

Protection de la population



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la protection de la population OFPP

ANALYSE ET PRÉVENTION DES RISQUES, PLANIFICATION, INSTRUCTION, CONDUITE ET INTERVENTION

24 / MARS 2016



Sous le signe de la solidarité

L'assurance en cas de catastrophe

Page 7

Norman Gobbi, président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers

«Les problèmes apparaissent souvent plus vite au Tessin»

Page 4

Droit

Prendre ses responsabilités

Page 14

Polyalert

L'aboutissement d'un grand projet

Page 20

Canton de Schwyz

Les enseignements d'une fausse alarme

Page 29

www.protopop.ch

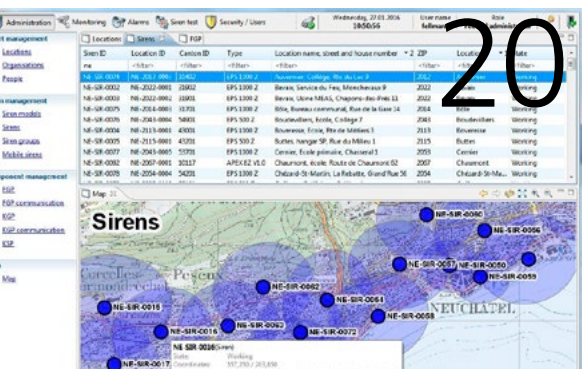
CONTENU



4



7



20



22



28

EDITORIAL 3

PERSONNALITÉ
«Les problèmes apparaissent souvent plus vite au Tessin» 4

Président du Conseil d'État tessinois, Norman Gobbi joue un rôle clé pour la protection de la population à la tête de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers. Dans l'interview, il estime que l'on devrait davantage tenir compte des expériences faites dans son canton.

DOSSIER: ASSURANCES
La solidarité est la base de la maîtrise des événements 7

Les partenaires de la protection de la population et les assureurs ont plus en commun qu'il n'y paraît de prime abord: les uns et les autres se préparent à l'éventualité de catastrophes et de situations d'urgence à maîtriser. Et tous misent sur la solidarité.

Pour qu'un bras cassé ne devienne pas un casse-tête 11
 Un bras cassé, cela fait aussi mal à membre de la protection civile qu'à un sapeur-pompier. Mais au niveau de la couverture d'assurance, ce n'est pas la même chose.

«Il ne faut pas avoir peur d'endosser une grande responsabilité» 14
 Les intervenants et les décideurs peuvent être tenus pour responsables de leurs manquements. Mais la plupart du temps, ils pourront invoquer des circonstances atténuantes.

«Heureusement qu'on était bien assuré!» 17
 Lors d'intempéries, les bâtiments et terrains subissent bien souvent d'importants dégâts. Les particuliers qui en sont victimes peuvent espérer, au-delà de la couverture d'assurance, bénéficier d'un soutien matériel d'organisations d'utilité publique et de dons privés.

COOPÉRATION 20

INSTRUCTION 22

NOUVELLES DE L'OFPP 23

POLITIQUE 26

CONFÉDÉRATION 27

NOUVELLES DES CANTONS 28

SERVICE 34

POINT FINAL 35

Couverture: Après des intempéries à Moudon (VD) en juin 2013, des sapeurs-pompiers tentent de limiter les dommages subis par une maison familiale.

Chère Lectrice, cher Lecteur,

Comme de nombreux organismes de la protection de la population, la Centrale nationale d'alarme peut se comparer à une sorte d'assurance: en investissant régulièrement dans son personnel, sa formation et son équipement, vous contribuez à éviter des dommages en cas d'événement, ou du moins à les réduire. Et comme pour d'autres assurances, le degré de couverture diminue rapidement lorsque les primes ne sont plus payées à l'échéance.

Les questions de culpabilité et de responsabilité prennent de plus en plus de place dans l'évaluation des événements. D'où une pression accrue sur les personnes qui doivent agir et prendre des décisions dans le feu de l'action. Pour les dirigeants des organes de conduite, il est important de pouvoir reconstituer les informations sur lesquelles ils ont fondé leurs choix. C'est notamment pour cette raison que nous avons doté la présentation électronique de la situation d'une fonction permettant d'afficher son état tout au long de la chaîne chronologique et donc de voir quelles données étaient déjà disponibles à un moment T.

«La Centrale nationale d'alarme peut se comparer à une sorte d'assurance.»

De par leurs contributions ou les informations qu'elles fournissent, certaines entreprises deviennent des partenaires de plus en plus incontournables de la protection de la population. C'est notamment le cas des assurances, dont le savoir-faire nous intéresse au plus haut point. Et réciproquement, car les alertes et les prévisions sur les événements en cours constituent pour elles de précieuses sources d'informations. En outre, tant les assurances que les organisations partenaires ont un intérêt commun à ce que la population se prépare le mieux possible à faire face à des catastrophes ou des situations d'urgence. Il s'agit de valoriser ce potentiel en collaborant plus étroitement.

La présente édition de «Protection de la population» est consacrée à des thèmes qui ne sont peut-être pas au centre de notre activité mais qui gagnent de différentes manières en importance.

Gerald Scharding

Chef de la Centrale nationale d'alarme



Norman Gobbi, président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

«Les problèmes apparaissent souvent plus vite au Tessin»

Président du Conseil d'État tessinois, Norman Gobbi s'est fait connaître dans toute la Suisse grâce à sa candidature au Conseil fédéral en novembre 2015. À la tête de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), il joue un rôle clé pour la protection de la population. Selon lui, la Suisse devrait tenir davantage compte de l'expérience et de la situation particulière du canton du Tessin.

Que vous a apporté votre campagne pour l'élection au Conseil fédéral?

C'était une expérience très enrichissante, aussi bien pour moi que pour le Tessin et pour toute la Suisse italienne. J'ai pu développer certains sujets qui concernent notre pays de près, des problèmes qui nécessitent des solutions concrètes et ciblées tenant compte des particularités régionales. Je pense notamment à la sécurité, à l'immigration et au marché du travail. J'ai ainsi pu souligner le rôle

important que jouent le canton du Tessin et les vallées italophones des Grisons pour toute la Suisse.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer à Guy Parmelin, le nouveau chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports?

De par sa longue expérience de parlementaire, le nouveau conseiller fédéral connaît déjà différents dossiers de son département. Il ne faut pas non plus oublier l'excellent travail accompli par Ueli Maurer ces dernières années, qui constitue une base solide pour l'action future. M. Parmelin ne manquera pas de défis à relever mais je suis sûr qu'il saura les surmonter de la meilleure façon, grâce à la collaboration active des cantons, que j'estime fondamentale.

Comment voyez-vous la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le cadre de la protection de la population?

La collaboration entre tous les acteurs est excellente. Les communes, les cantons et la Confédération coopèrent étroitement en harmonie avec l'esprit fédéraliste qui caractérise notre pays. C'est un très bon système, fondé sur la connaissance du territoire de ceux qui y vivent et y travaillent. Les moyens lourds que seule la Confédération peut mettre à disposition viennent en renfort lorsque cela est nécessaire. Restons fidèle à notre devise: «Unus pro omnibus, omnes pro uno!»

Norman Gobbi

Président du Conseil d'État, Norman Gobbi est membre du gouvernement tessinois depuis 2011. À la tête du Département des institutions, il a la responsabilité de la justice, de la police, des affaires militaires et de la protection de la population, et dirige 1500 collaborateurs.

Ce diplômé en sciences de la communication et en marketing, membre de la Lega, s'est fait connaître au plan national en étant l'un des trois candidats officiels de l'UDC au Conseil fédéral en novembre 2015. Il préside en outre la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, siège au comité directeur de la Conférence des gouvernements cantonaux et est membre du comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police.

Âgé de 39 ans, Norman Gobbi est marié et père de deux enfants. Il vit à Airolo-Nante.



«L'une de mes priorités est l'utilisation optimale, pour des projets d'avenir, de ressources qui s'amenuisent constamment.»

Un pour tous, tous pour un: avez-vous vous-même participé à la lutte contre une catastrophe?

En 1993, je m'étais engagé comme volontaire lors d'un événement qui a touché Ambri. J'avais alors 16 ans. Un orage avait provoqué un glissement de terrain suivi par un afflux d'eau extraordinaire sur le flanc de la montagne. Les sapeurs-pompiers étaient déjà sur la brèche et la protection civile a été appelée en renfort. Il fallait évacuer les énormes masses d'eau à l'aide de motopompes et j'ai aidé à poser des conduites. Par la suite, en tant qu'officier du bataillon d'aide en cas de catastrophe, j'ai participé à plusieurs exercices de collaboration entre civils et militaires.

Le canton du Tessin a-t-il déjà recensé systématiquement les dangers auxquels il est exposé?

Le 1^{er} janvier 2015, nous avons créé un groupe de travail sur l'analyse des risques au sein duquel tous les départements sont représentés. La première année, nous nous sommes focalisés sur certains risques: pannes d'électricité, flux migratoires, transports de matières dangereuses, glissements de terrain et éboulements. L'analyse de ces

deux derniers cas s'est faite sous la pression des événements tragiques de Bombinasco et Davesco en novembre 2014. En 2016, nous nous consacrerons avant tout aux cyberrisques et à la sécheresse.

Comment la direction des opérations en cas de catastrophe est-elle organisée au Tessin?

Un projet de révision de la loi sera prochainement présenté au Parlement. Actuellement, en cas d'événement majeur, la conduite est d'abord assurée par l'état-major des organisations de première intervention, qui passe le relais

«J'ai pu développer certains sujets qui concernent notre pays de près, des problèmes qui nécessitent des solutions concrètes et ciblées.»

à un élément central de conduite, lequel transmet ensuite la direction à l'état-major de conduite cantonal. À l'avenir, la police cantonale dirigera les opérations, de sorte qu'il n'y aura plus de remise de commandement pendant la phase aiguë.



«Nous assistons à une augmentation simultanée des dangers naturels et de la vulnérabilité de la société face aux risques techniques.»

Vous êtes à la tête d'un canton frontalier. Quelle est l'importance de la coopération transfrontalière dans la protection de la population?

Nous avons surtout des concordats avec le canton des Grisons pour le district de Moesa. Il s'agit en particulier d'un dispositif d'intervention en cas d'événement majeur. Il y a aussi la convention entre la Suisse et l'Italie sur l'aide mutuelle en cas de catastrophe. Elle fera pour la première fois l'objet d'un exercice, intitulé «Odescalchi», qui aura lieu en juin à Chiasso, à la frontière.

Non content d'être frontalier, le canton du Tessin représente aussi une minorité culturelle et linguistique.

La situation du Tessin est unique en Suisse. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés requièrent souvent des solutions particulières, selon le principe fédéraliste. D'après ce que j'ai pu constater, le reste de la Suisse peine généralement à en prendre la mesure dans toute leur complexité. Je pense entre autres à des questions comme la sécurité ou le marché du travail. Mais pour trouver des solutions qui répondent à nos besoins, il est indispensable de bien saisir notre situation.

«La situation du Tessin est unique en Suisse.»

Souvent, les problèmes surgissent plus vite au Tessin qu'ailleurs, comme l'illustre bien la situation actuelle sur le plan migratoire.

Sans être au Conseil fédéral, vous pouvez cependant porter ces problèmes sur le plan national: depuis avril 2013, vous présidez en effet la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS). Quel est votre rôle en la matière?

Le président dirige l'assemblée plénière et le comité, qui compte une dizaine de membres. Il représente la conférence vis-à-vis de l'extérieur et a le droit de signature avec le secrétaire général. Il mène des discussions poli-

tiques avec les présidents des autres conférences inter-cantoniales mais aussi avec la direction du DDPS.

La CG MPS se réunit une fois par an en assemblée plénière. Les dossiers stratégiques sont traités à cette occasion, ainsi que lors des quelque cinq réunions annuelles du comité.

Quelles sont vos priorités personnelles?

Mes priorités sont l'utilisation optimale de ressources qui s'amenuisent constamment pour des projets d'avenir dans tous les domaines qui relèvent de la conférence, une collaboration plus intense entre les cantons en matière de politique de sécurité et la coopération avec la Confédération, qui est un partenaire incontournable des cantons sous bien des aspects.

Quels sont les principaux sujets actuellement?

La CG MPS s'occupe pour l'heure de trois thèmes principaux: l'examen de différents modèles par le groupe de travail sur l'obligation de servir, le Développement de l'armée – nécessaire vu les tensions actuelles en Europe et au Proche Orient – et l'optimisation de la protection de la population et de la protection civile. Nous assistons à une augmentation simultanée des dangers naturels et de la vulnérabilité de la société face aux risques techniques. La CG MPS est coresponsable du respect de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Il nous faut trouver des solutions économiques qui permettent de réaliser les projets indispensables.

Retournons au Tessin: le président du Conseil d'État se doit-il de célébrer les victoires du HC Lugano?

Je n'en sais rien, il faut que je consulte la loi sur le Conseil d'État. Blague à part, le président du Gouvernement, comme les autres membres de l'exécutif, se réjouit tout naturellement de chaque succès tessinois dans n'importe quel domaine, pour autant que ce ne soit pas au détriment du HC Ambri-Piotta.

Monsieur le Président du Conseil d'État, nous vous remercions de nous avoir accordé cet entretien.

Propos recueillis par:

Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de «Protection de la population», OFPP

L'interview a été menée par écrit.

Assurances et protection de la population

La solidarité reste la base de la maîtrise du risque

Les partenaires de la protection de la population et les assureurs ont plus en commun qu'il n'y paraît de prime abord: les uns et les autres se préparent à l'éventualité de catastrophes et de situations d'urgence à maîtriser. Et tous misent sur la solidarité.



En cas de catastrophe, les collaborateurs des compagnies d'assurance sont aussi sur le terrain. Sur la photo, un expert répertorie les dommages après des intempéries (fin août 2005 à Klosters, GR).

Les inondations, pannes techniques et attaques terroristes nous ont appris que la sécurité à cent pour cent n'est ni réaliste ni raisonnable. Toutefois, une gestion intégrée de la sécurité peut rendre certains événements moins probables, diminuer les vulnérabilités, réduire les dommages potentiels ou encore accélérer le processus de reconstruction. D'autre part, il convient d'entretenir la compétence de maîtriser des événements de taille, imprévus et imprévisibles.

Hormis les mesures de protection individuelles, ce sont surtout la protection de la population et les assureurs qui contribuent à la préparation générale et au financement de la remise en état. À ce titre, ces deux secteurs ont plusieurs points communs: ils tablent sur le fait que des catastrophes et des situations d'urgence peuvent se produire – même avec la meilleure préparation possible. De par leur action, tous deux contribuent à la résilience, c.-à-d. à la faculté de maîtriser des événements, et misent sur la solidarité, chacun sous la forme qui lui est propre. C'est ce que nous cherchons à démontrer ci-après.

Risque assuré, risque oublié?

Des conditions avantageuses dans les domaines de l'environnement, l'économie et la société et des efforts intenses permettent, en Suisse, de pratiquer une gestion globale de la sécurité qui donne un niveau de protection élevé aux habitants et à leur environnement. Toutefois, ceci va de pair avec des attentes de plus en plus marquées, selon lesquelles il ne peut plus rien arriver de grave. Dès lors, on a tendance à déléguer la responsabilité de garantir la sécurité à l'État. C'est à lui de veiller à ce que la population et les biens soient préservés des dangers naturels, les entreprises exploitent des installations sûres et le système financier assure la stabilité des rentes de vieillesse. En cas de sinistre, les services de secours viennent tirer d'affaire les habitants, les dommages

sont pris en charge par les assureurs et la Chaîne du bonheur participe au financement de la reconstruction.

Cette possibilité confortable de pouvoir répercuter les risques explique peut-être pourquoi, par exemple, un particulier privilégiera parfois son choix géographique de lieu de résidence parce qu'il est agréable, même s'il est exposé aux dangers naturels. Dans l'optique de la sécurité générale, cette délégation de la responsabilité – le fait d'être assuré peut également en faire partie – doit être remise en question. Ainsi, les sciences sociales se penchent depuis un certain temps déjà sur le phénomène de l'aléa moral («moral hazard») selon lequel les personnes tendent à se dégager de leur responsabilité une fois qu'elles ont conclu une assurance. En vertu du principe «pas de souci, c'est assuré», elles diminuent leurs efforts de sécurité ou saisissent des opportunités dont elles ne seraient jamais prêtes à assumer elles-mêmes la part de risque si elles devaient la supporter sans assurance. En raison de cette «fausse piste optimiste», les assurances ne créent donc pas forcément davantage de sécurité.

Se peut-il même que les assurances incitent, dans certains cas, à une diminution de la prévoyance ou de la responsabilité individuelle et donc, dans le pire des cas, à une prise de risque plus élevée? On ne peut pas répondre à cette question d'une manière générale, car tout dépend de conditions telles que les franchises, la réduction des prestations en cas de prise de risques excessifs, etc. Mais il convient de suivre de près ces évolutions afin de renforcer le sentiment d'équité entre tous les assurés et de consolider le principe de solidarité, du moins dans les comportements.

La résilience en cas de sinistre: la sécurité par la solidarité

Compte tenu des événements qui pourront se produire, de la diminution des moyens disponibles à tous les ni-

	Protection individuelle et précautions	Assurances	Action de l'État
Objectifs et prestations	<ul style="list-style-type: none"> Précaution individuelle (prévention, préparation) et maîtrise de la situation selon le principe de responsabilité Aide de voisinage et aide bénévole 	<ul style="list-style-type: none"> Compensations financières des dommages par la création de collectifs de risques Connaissances des dangers et des valeurs Réduction de la vulnérabilité Contribution à la vue d'ensemble de la situation 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité de l'individu et de la communauté Précaution, maîtrise et rétablissement Coordination des missions de l'État
Logique et motivation	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation intuitive des dangers et des opportunités Sentiment de sécurité et normes sociales Consignes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations rationnelles risques-prix Besoins des clients et intérêts commerciaux Responsabilité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité en tant que mission principale de l'État au sens large Intentions politico-stratégiques Redondances
Restrictions	<ul style="list-style-type: none"> Ressources propres, surtout en temps, motivation, compétences, connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> Situation du marché Réglementation Capacités propres 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique Capacités financières et organisationnelles

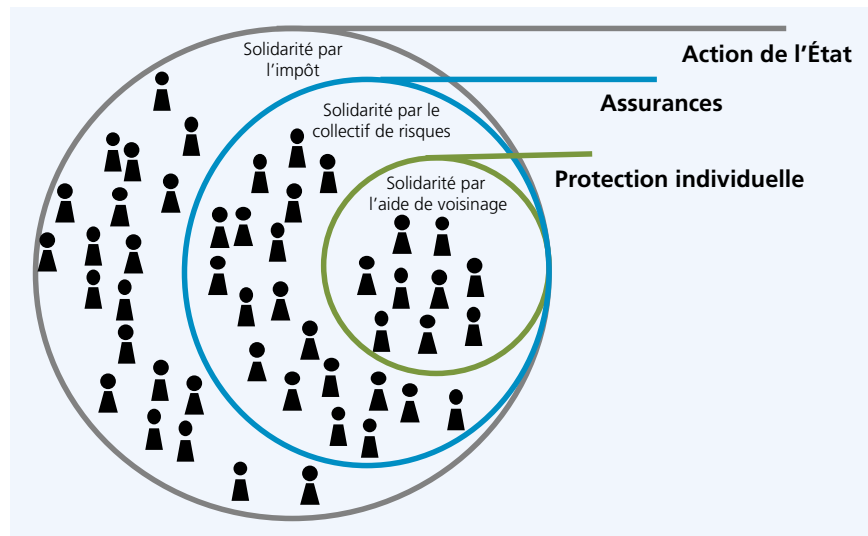
veaux et du fait que le potentiel de participation de la population n'est pas épuisé, une approche bien connue de la maîtrise d'événements fait son retour depuis quelques années: chaque individu, tout comme la communauté solidaire des citoyennes et des citoyens, doit à nouveau assumer davantage de responsabilité. L'objectif est d'intégrer les citoyennes et les citoyens dans la prévention et la préparation (amélioration des connaissances des risques et des bons comportements, p. ex. constitution de réserves). Dans la maîtrise de l'événement, la population est également considérée comme un partenaire actif et non plus simplement comme un groupe de personnes à informer et à diriger.

En fin de compte, trois éléments contribuent à la sécurité lors de catastrophes et de situations d'urgence: la protection individuelle, l'assurance et l'action de l'État. Ces trois éléments se complètent et sont interdépendants.

Dans son action, chaque individu a un rôle central et efficace, mais limité: il ne dispose pas de l'expertise ou des moyens nécessaires pour endiguer un déluge de hautes eaux et n'est pas non plus en mesure de couvrir la totalité des dommages subis. C'est d'ailleurs bien pour cela que les assurances ont vu le jour. Car elles sont en mesure de compenser les dommages individuels grâce à une large répartition des risques financiers (au moyen des primes). D'autre part, elles mettent à profit leurs vastes connaissances en matière de risques. Si ceux-ci sont trop élevés, même pour le collectif de risque spécifique, des systèmes comme le pooling, la compensation des risques (p. ex. entre les assureurs immobiliers cantonaux) ou des solutions de réassurance permettent d'élargir la capacité à supporter les risques.

Toutefois, des limites existent là encore: certains risques ne sont pas assurables, par exemple à cause de l'étendue des dommages potentiels (couverture complète des centrales nucléaires p. ex.). Ici, c'est la communauté des citoyennes et des citoyens qui interviendra en fin de compte – dans notre système politique, l'État. Il propose son soutien dans le sens de la maîtrise de l'événement par les organisations partenaires de la protection de la population et, en cas d'événement grave, peut ou doit mettre à disposition une aide réelle et débloquer des fonds pour la reconstruction. L'entrecroisement de l'aide individuelle – par l'intermédiaire de systèmes comme la Chaîne du bonheur –, des indemnités d'assurances et des moyens de l'État est très difficile à coordonner, comme l'exemple des coulées de boue dans la commune valaisanne de Gondo (2000) l'a montré.

La protection individuelle, les assurances et l'action de l'État peuvent aussi être représentés, en tant que communautés solidaires, sous la forme de cercles (voir schéma 2). Pour l'individu, l'aide directe du voisinage et de la famille arrive en premier. En cas d'événement grave, elle peut jouer un rôle prépondérant, notamment jusqu'à ce que



Les cercles de solidarité.

l'aide organisée et centralisée commence à parvenir jusqu'à lui. Les assureurs agissent dans le cercle du collectif de risques assuré des payeurs de primes. Dans le cas d'une assurance obligatoire comme celle qui couvre les dommages dus aux éléments naturels, ce cercle peut englober quasiment toutes les personnes concernées. Pour les couvertures d'assurance facultatives, le cercle des participants est plus restreint – également du fait d'une éventuelle sélection négative.

L'État intègre tous les habitants et doit garantir leurs besoins de base – et la sécurité en fait aussi partie. En contrepartie, il peut recourir à son autorité et établir une obligation de contribution à travers les impôts. Cela dit, l'État doit veiller autant que possible à ce que toutes les personnes concernées puissent profiter de son aide de manière adéquate. Si un groupe cible apparaissait comme trop privilégié, la solidarité serait vite remise en question, puisque les moyens d'aide proviennent de tous.

Les assureurs et la gestion des catastrophes

Les assureurs organisent leur contribution à la sécurité par la création de collectifs de risques les plus vastes possibles, assez précisément délimités. L'intégralité des primes d'assurance permet une compensation financière destinée aux personnes affectées par les sinistres. Dans le contexte des catastrophes et des situations d'urgence, plusieurs couvertures d'assurance sont essentielles.

- **Les assurances choses:** les assureurs privés et les assurances immobilières cantonales protègent des conséquences financières des dommages aux bâtiments, au mobilier et aux aménagements dus aux éléments naturels. Ce système dual se base sur une assurance obligatoire et atteint ainsi un niveau de couverture presque total ainsi qu'une pénétration nettement supérieure qu'en Allemagne par exemple, où cette obligation n'existe pas.

- **Les assurances responsabilité civile:** les personnes et les organisations peuvent s'assurer contre les conséquences des préjudices patrimoniaux envers des tiers. La question de la prise en compte de cet aspect dans les décisions des forces d'intervention fait l'objet d'un autre article de cette publication.
- **Les assurances pertes d'exploitation:** si des inondations, pannes d'électricité ou autres empêchent une entreprise de fonctionner, les conséquences financières de cette interruption peuvent être assurées – sans toutefois inclure l'éventuelle perte de clients à moyen ou à long terme. Ces assurances gagnent en importance.

Coopération assureurs – protection de la population

Les assureurs et la protection de la population poursuivent un même objectif, à savoir la maîtrise des événements en incluant les contributions solidaires – d'ordre financier et social. Dans une coopération avec les partenaires de la protection de la population, les assureurs peuvent apporter bien plus qu'une simple couverture des dommages.

- Dans la **prévention**, les assureurs exigent de plus en plus des entreprises qu'elles réduisent leurs vulnérabilités, pour ne pas subir de pertes d'exploitation trop importantes. Ceci permet non seulement de diminuer les dommages et donc les primes, mais renforce également la résilience générale et constitue aussi un objectif déclaré de l'État en matière de protection des infrastructures critiques. Parallèlement, ceci présente un avantage dans la concurrence économique internationale.
- Dans la **précaution**, les assureurs apportent leurs connaissances des risques, par exemple des dangers spécifiques et de la répartition géographique des concentrations de valeurs. Celles-ci peuvent être combinées avec des bases d'évaluation de risques de l'État. Dans le contact avec le client, les assureurs améliorent l'état des connaissances et soutiennent ainsi les actions de pré-

vention. Dans ce contexte, il est important que les informations données par les assureurs et les pouvoirs publics soient identiques.

- Les forces d'intervention de la protection de la population constituent l'élément clé de **la maîtrise de l'événement**. Immédiatement après un événement, les assureurs sont également sur place par l'intermédiaire des inspecteurs des dommages. Grâce à leur expertise, ils aident les directeurs d'entreprise et les propriétaires fonciers à éviter autant que possible d'autres dommages en mettant en place des mesures immédiates et facilitent ainsi le travail de la protection de la population. En outre, les assureurs peuvent contribuer à donner une vue d'ensemble de la situation générale grâce à leurs connaissances des valeurs et des dommages.
- Pour la **couverture financière** des dommages, des organes de l'État et des assureurs privés pourraient perfectionner des solutions comme le fonds d'aide en cas de catastrophe, qui permettent une sécurisation innovante sur le marché financier («sécuritisation»).

Un groupe de travail composé de représentants des assureurs privés et immobiliers, ainsi que des autorités nationales comme l'Office fédéral de l'environnement, a récemment fait des propositions en faveur de telles formes de coopération dans le domaine des risques naturels. Un exemple à l'échelle cantonale montre la coopération entre les services de l'administration et l'assurance immobilière dans les Grisons. L'examen des risques, inscrit dans la loi sur la protection de la population, rapproche les acteurs au niveau communal dans le but d'évaluer les risques et d'élaborer en commun des mesures de sécurité spécifiques.

Nécessité d'un dialogue sur les risques et la sécurité

La maîtrise d'événements reste planifiable seulement jusqu'à un certain point. De nouveaux risques et les mutations de la société peuvent mettre les systèmes de solidarité à l'épreuve, mais également améliorer l'aide directe du voisinage ou l'intégration d'aides bénévoles en cas de sinistre. Un véritable dialogue sur les risques et la sécurité, dans un souci d'intégration de tous les partenaires, revêtra une importance croissante à l'avenir. Les approches esquissées ici sur la coopération entre la protection de la population et les assureurs permettent d'obtenir une connaissance approfondie des différentes méthodes de travail de chacun. A partir de là, d'autres projets et coopérations pourront voir le jour sur un pied d'égalité – entre autres grâce à la logique de la complémentarité – tout comme une collaboration avec les citoyennes et les citoyens pour la protection individuelle.

Matthias Holenstein

Directeur de la Fondation Dialogue Risque

La Fondation Dialogue Risque

Depuis sa création en 1989, la Fondation Dialogue Risque propose des solutions en vue de mieux comprendre et concevoir les nouveautés technologiques, les changements dans l'environnement, les évolutions économiques et sociétales. Elle a pour objectif, en partenariat avec le public, l'économie, la politique, les autorités et d'autres acteurs, d'améliorer les compétences individuelles et celles de la société, pour pouvoir faire face aux risques et aux catastrophes.

La Fondation Dialogue Risque a déjà réalisé plusieurs projets dans le contexte des catastrophes et des assurances. Les deux rapports suivants notamment en donnent un aperçu intéressant:

- Le comportement de la population lors de catastrophes et de cas d'urgence (2014)
- Les assureurs privés dans le débat sur les risques liés aux éléments naturels – dans la perspective des experts, des médias et de la population (2012)

Couverture pendant la durée d'une intervention

Pour qu'un bras cassé ne devienne pas un casse-tête

Les forces d'intervention de la protection de la population sont appelées à protéger et à sauver des vies humaines de même qu'à assister les victimes de catastrophes et de situations d'urgence. On oublie souvent que, dans l'exercice de leur mission, ces intervenants s'exposent à des dangers et peuvent eux-mêmes se blesser et subir des accidents. Si une fracture de bras est aussi douloureuse pour un sapeur-pompier que pour un membre de la protection civile, elle n'est pas couverte de la même façon pour l'un et pour l'autre.



Pour éviter que les accidents survenus lors d'intervention aient de fâcheuses conséquences, les membres des différentes organisations doivent être assurés.



Normalement, les secouristes s'occupent des victimes de catastrophes. Mais il peut aussi arriver qu'ils aient besoin de l'aide de leurs collègues.

La sécurité est un aspect propre au travail de la protection de la population et de ses organisations partenaires. Or, cela ne concerne pas uniquement la population mais également les intervenants eux-mêmes qui, dans le cadre de leurs activités, peuvent être confrontés à des situations dangereuses. Face à ces risques professionnels, les membres des organes d'intervention et leurs supérieurs ne doivent jamais perdre de vue leur propre sécurité. Cet aspect revêt une grande importance tant sous l'angle de l'équipement que de l'instruction. Les intervenants sont facilement reconnaissables à leurs tenues et leur formation leur permet de manier les engins.

Malgré tous les efforts de sensibilisation et toutes les mesures préventives, un accident peut survenir à tout moment durant une intervention, voire un service d'instruction. Il ne faut pas focaliser sur des événements spectaculaires et présentant un danger de mort; un simple faux pas sur un terrain difficile ou dans des décombres peut sans autre entraîner une plaie ouverte, une déchirure des ligaments ou une fracture d'un doigt. Comment les forces d'intervention sont-elles assurées dans un tel cas?

Toutes les personnes salariées en Suisse sont obligatoirement assurées contre les accidents. Selon le domaine d'activité, les employeurs sont tenus d'annoncer leur personnel auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) ou d'un autre assureur agréé. Les professionnels de la protection de la population, tels que les collaborateurs de services techniques ou les employés de la police, sont ainsi couverts par l'intermédiaire de leur employeur. En outre, ils sont également assurés contre les maladies professionnelles.

Assurance militaire pour la protection civile

Mais la protection de la population compte aussi dans ses rangs de nombreuses personnes astreintes à servir de même qu'un nombre élevé de volontaires. Les membres de la protection civile en particulier bénéficient d'une réglementation particulière qui leur est favorable: ils sont pris en charge par l'assurance militaire (AM) au même titre que les personnes soumises à l'obligation de servir dans l'armée ou affectées au service civil ou encore les personnes engagées par la Confédération dans des actions d'aide humanitaire ou de maintien de la paix. La couverture de l'assurance s'applique alors à toute la durée du service, y compris les éventuelles périodes de congé et les déplacements entre le domicile et le lieu de service et vice versa.

L'AM couvre toutes les affections physiques ou psychiques des assurés. De par sa nature, elle se distingue nettement de l'assurance-maladie et accidents car elle assume une responsabilité étatique. La Confédération répond ainsi des atteintes à la santé liées à un service effectué pour elle et de leurs conséquences économiques directes.

Marc Heimann, responsable de la formation et de la communication à la Suva, explique à ce sujet: «Un traitement simple, rapide et efficace des cas de maladie et d'accident par un interlocuteur unique doit être garanti.» Depuis 2005, la Suva gère l'AM sur mandat de la Confédération comme une assurance sociale à part entière régie par sa propre loi et disposant d'une comptabilité distincte. Relevant du droit de la responsabilité civile, les prestations de l'AM sont parfois supérieures à celles des autres assurances sociales. En contrepartie, ses assurés renoncent à toute prétention supplémentaire en responsabilité civile envers la Confédération.

Annouer les atteintes sans délai

En cas d'atteinte à la santé, l'AM supporte les coûts sans aucune restriction. Si une affection est constatée pendant le service, on présumera un lien avec celui-ci. Dans un tel cas, la responsabilité de l'AM est engagée si celle-ci ne peut pas fournir la preuve du contraire. Si une affection est constatée après le service, l'existence d'un lien entre celui-ci et l'atteinte à la santé doit en revanche être démontrée. Toute affection doit ainsi être annoncée immédiatement! Car les règles de preuve dans l'appréciation du lien avec le service varient en fonction du moment de l'annonce.

Les atteintes à la santé annoncées au début du service peuvent déclencher l'obligation absolue de l'AM de verser des prestations pendant une année. Tel est le cas lorsque l'affection est constatée à la visite sanitaire d'entrée obligatoire, que l'assuré est néanmoins retenu au service et qu'une aggravation de l'affection signalée survient pendant le service.

Des prestations supérieures mais pas une assurance de luxe

L'AM indemnise directement les prestataires de services (p. ex. médecins, physiothérapeutes, hôpitaux). Les assurés ne doivent supporter ni franchise ni participation aux frais. Pourtant, l'AM n'a rien d'une assurance de luxe: en cas d'hospitalisation, elle couvre les frais en division commune. Ses prestations pour le traitement médical correspondent en grande partie à celles de l'assurance-maladie sociale. En cas d'incapacité totale de travail de l'assuré et de responsabilité entièrement engagée de l'AM, l'indemnité journalière équivaut à 80 % de la perte de gain – et cela sans délai d'attente. S'élevant actuellement à 150 918 francs, le montant maximal du gain annuel couvert par l'AM n'est qu'à peine plus élevé que celui qui est pris en charge par l'assurance-accidents. Pour 2016, ce dernier a en effet été relevé de 128 000 à 148 200 francs. La décision d'une nouvelle adaptation du gain annuel assuré maximal dans l'AM pour 2017 incombera au Conseil fédéral.

L'assuré qui subit une incapacité de gain de longue durée ou présumée permanente touche une rente d'invalidité remplacée plus tard par une rente de vieillesse. En cas de risque d'incapacité de travail durable, il a droit à des mesures de réadaptation, telles que l'orientation professionnelle, l'aide en capital, le reclassement ou l'aide sociale ultérieure. La personne qui souffre d'une atteinte notable et durable à son intégrité physique ou psychique peut prétendre à une rente à vie qui peut être rachetée.

Lorsqu'un membre de la protection civile décède à la suite d'une affection couverte, l'AM fournit des prestations aux survivants sous forme de rentes. De même, elle octroie aux ayants droit une indemnité funéraire dont le montant atteindra 10 % du maximum du gain annuel assuré.

Réglementations inégales

Toutes les dispositions légales précitées s'appliquent aux membres de la protection civile à l'échelle nationale et sont valables au même titre pour les militaires et les personnes effectuant du service civil. Il n'est guère possible de fournir des indications à la fois aussi générales et détaillées pour les représentants non professionnels des autres organisations partenaires de la protection de la population. On peut tout de même constater que tous les salariés sont en principe assurés contre les accidents en dehors de leur activité professionnelle. Si leur contrat de travail porte sur plus de huit heures par semaine, l'assurance-accidents obligatoire inclut en effet les accidents non professionnels.

En revanche, les indépendants, personnes fournissant une assistance familiale, étudiants, chômeurs en fin de droit qui ne disposent pas d'une assurance-accidents privée ne bénéficient éventuellement, en cas d'accident, que d'une couverture de base des frais médicaux offerte par leur caisse maladie. En l'occurrence, il existe le risque

d'une couverture insuffisante. Il y a dès lors lieu pour le moins d'examiner la situation pour cette catégorie de personnes.

Dans de nombreux cas, des associations, groupements ou communes ont cependant conclu des assurances collectives. L'une de ces organisations, à savoir la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSPP), dispose en outre d'une caisse de secours en faveur de ses membres pour atténuer les conséquences économiques qu'ils subiraient et qui ne relèveraient pas des assurances légales obligatoires ou d'assureurs-accidents privés.

Coordination pour les sapeurs-pompiers

Beat Müller, secrétaire général de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), laquelle représente l'ensemble des 26 cantons et la Principauté de Liechtenstein et fait fonction de centre de contact pour toute question d'intérêt national au niveau des sapeurs-pompiers, estime l'existence d'une assurance cumulative inutile. Il y a peu, la CSSP – conjointement avec la FSPP et l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP) – a lancé un projet visant à obtenir une vue d'ensemble et à déterminer les besoins en matière d'assurances: «D'ici l'été, nous voulons avoir relevé la situation actuelle», précise Beat Müller. Ensuite, il s'agira d'«élaborer des solutions possibles».

Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de la revue «Protection de la population», OFPP

Liens complémentaires:

www.assurance-militaire.ch

www.swissfire.ch/caisse-de-secours

Accidents et maladies dans la protection civile

En 2014, l'assurance militaire enregistrait pour un total de plus de 390 000 jours de service effectués par des membres de la protection civile, 1445 cas dont 897 concernaient des maladies, 548 des accidents, et 787 cas de moindre importance. Ces cas ont généré des coûts de quelque 5,2 millions de francs au total, répartis comme suit: 1,4 million pour la couverture de frais médicaux, 900 000 pour l'octroi d'indemnités journalières et 2,9 millions pour le versement de rentes.

Pour l'assurance militaire, dont bénéficient en premier lieu les militaires et les civilistes, la protection civile ne constitue qu'une partie infime des cas: en 2014, le nombre total de cas enregistrés dépassait 39 000 et le montant des prestations versées atteignait 188 millions de francs.

Conséquences en droit pénal et en responsabilité civile d'une erreur d'appréciation

«Il ne faut pas avoir peur d'endosser une grande responsabilité»

La protection de la population est une tâche merveilleuse. Il arrive cependant que des hommes dévoués causent eux-mêmes des dégâts. Les intervenants et les décideurs peuvent être tenus pour responsables de leurs manquements mais pourront la plupart du temps invoquer des circonstances atténuantes.

L'erreur est humaine. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, dans lesquelles la pression du temps et la confusion règnent, le risque de commettre une erreur est omniprésent. L'évaluation de telles erreurs dépend du contexte propre à chaque intervention et il n'existe pas de formule simple pour attribuer la responsabilité des conséquences dommageables. Dans une même situation, deux personnes peuvent être jugées différemment parce que l'une d'elle dispose d'une formation plus poussée et qu'on attend davantage de cette personne. Les cas graves connaissent un épilogue juridique.

«La question s'est posée à mainte occasion de savoir si l'on pouvait ou devait encore supporter une telle responsabilité»

La professeure Isabelle Wildhaber de l'Université de Saint-Gall a rédigé en 2014 une expertise sur les «questions juridiques liées à l'évaluation de bâtiments après un tremblement de terre» sur mandat de l'Office de la protection de la population (OFPP). Elle évoque en particulier la situation juridique des spécialistes chargés d'évaluer l'accessibilité de bâtiments après un tremblement de terre. Le bilan est le suivant: «Dans le fond, des conséquences juridiques pénales et civiles sont envisageables en cas d'erreur d'appréciation d'une personne lors de l'évaluation d'un bâtiment après un tremblement de terre». Cette conclusion peut être transposée à d'autres intervenants et à leurs décisions.

Appréciation pénale

Isabelle Wildhaber explique que le peu de cas d'école disponible ne permet pas de déduire les conséquences pé-

nales d'une erreur d'appréciation et la manière dont un tribunal en jugerait. La situation d'urgence qui résulte d'un tremblement de terre et la nécessité d'évaluer les bâtiments doivent toutefois être prises en compte, raison pour laquelle «la plus grande réserve» s'impose au moment de juger.

L'Interassociation de sauvetage (IAS) apprécie la situation des «premiers répondants» de manière similaire dans ses «recommandations pour la mise en place et l'exploitation des systèmes de premier répondant». Ce service d'urgence peut être alerté en appelant la Centrale d'appels sanitaires urgents au numéro 144; son personnel gère la situation avec des mesures de médecine de base qualifiées en attendant l'intervention du service de sauvetage. D'après les recommandations, «en cas de faute, les motifs justificatifs et les facteurs de réduction de la part de responsabilité sont admis dans une mesure relativement large, de sorte qu'il faut rarement s'attendre à une condamnation».

Isabelle Wildhaber note qu'un jugement clément est dans l'intérêt de la population. Si les experts empêchaient l'accès à tous les édifices après un tremblement de terre par peur d'une sanction, les abris pourraient venir à manquer, alors que suffisamment de bâtiments sûrs et vides seraient en réalité à disposition. La professeure plaide même pour que les tribunaux suisses tiennent encore davantage compte des circonstances dans lesquelles naissent les erreurs.

Le cas d'Évolène

Dans le domaine de la protection de la population, les affaires juridiques qui conduisent à des accusations, voire à des condamnations, suscitent un vif intérêt. En Suisse on pense en particulier à l'avalanche d'Évolène (VS) en



Douze personnes ont perdu la vie dans une avalanche en février 1999 à Évolène (VS). Les procès contre le président de la commune et le responsable de la sécurité pour violation du devoir de diligence ont suscité un grand intérêt dans le domaine de la protection de la population et au-delà.

février 1999, qui avait causé la mort de douze personnes et des dommages matériels considérables, et aux procès qui avaient suivi.

Dans son arrêt de 2006, le Tribunal fédéral était arrivé à la conclusion que le président de la commune et le responsable de la sécurité avaient failli à leur devoir de diligence. Le responsable de la sécurité avait certes reconnu le danger comme «très élevé» (degré 5) et pris quelques mesures mais n'avait pas fait évacuer toute la zone bleue. Il avait été condamné à deux mois de prison avec sursis pour homicide par négligence de neuf personnes et entrave à la circulation publique par négligence. Le président de la commune avait quant à lui été condamné à une peine d'un mois de prison avec sursis pour homicide par négligence de cinq personnes. Il lui avait été reproché d'avoir négligé les structures nécessaires et d'avoir simplement délégué ses devoirs.

Ce cas a provoqué une certaine inquiétude au sein des services de secours en cas d'avalanche. Dans un rapport publié en 2007, la Communauté d'intérêts suisse pour la

prévision des avalanches et l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches (ENA) exposent le problème de la manière suivante: «La question s'est posée à mainte occasion de savoir si l'on pouvait ou devait encore supporter une telle responsabilité.» Ses auteurs Jürg Schweizer de l'ENA et Jules Seiler, du bureau Geoplan, pointent à ce sujet les conclusions de l'arrêt.

Documenter les interventions

Dans leur «estimation personnelle», les deux auteurs reprochent au Tribunal fédéral de procéder à une approche «trop peu différenciée et pas adaptée à la réalité». Le responsable de la sécurité d'Évolène avait certes reconnu le degré de danger 5, mais ce classement ne signifierait cependant pas «que les bâtiments en zone bleue doivent forcément être évacués». Schweizer et Seiler estiment que la fatalité s'est abattue sur le président de la commune parce que «l'organisation relative à la prévention des avalanches dans la commune pouvait être qualifiée de plutôt rudimentaire» et que le responsable de la



En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, dans lesquelles la pression du temps et la confusion règnent, le risque de commettre une erreur est omniprésent. Des conséquences pénales et civiles sont possibles.

sécurité n'avait pas documenté sa prise de décision. Ils tirent la conclusion suivante: «La connaissance des dangers potentiels (basée par exemple sur un concept de sécurité) et une bonne organisation, une documentation sérieuse des processus et la mise en œuvre de mesures adaptées lors des situations critiques permettront aux services de sécurité – et aux représentants hiérarchiques – de pouvoir continuer à assumer cette grande responsabilité sans craindre les conséquences juridiques». Chez les organisations qui ont suivi le guide pratique «Le travail au sein du service des avalanches», «la probabilité d'une condamnation judiciaire est faible en cas d'évaluation incorrecte (toujours possible)». L'IAS tient le même discours dans ses recommandations et demande aux premiers répondants de documenter leurs interventions.

«La responsabilité de l'État n'est toutefois pas absolue: celui qui cause un dommage intentionnellement ou par négligence grave doit s'attendre à ce que l'État se retourne contre lui.»

Si les intervenants et les décideurs peuvent se protéger des sanctions pénales en se dotant d'une bonne organisation et d'une documentation conséquente, ils ne peuvent s'assurer que contre les circonstances qui les accompagnent, soit le coût de la procédure et les frais d'avocat. Les membres de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) disposent par exemple d'une assurance juridique. Une protection contre les sanctions pénales n'est en revanche pas possible.

Prétentions civiles et responsabilité de l'État

Il en va autrement du point de vue de la responsabilité: il s'agit ici de distinguer entre les personnes qui agissent en tant que privés et celles qui sont engagées par la communauté. Lorsqu'un expert évalue l'état d'un bâtiment à la demande d'un propriétaire, il peut éventuellement être poursuivi personnellement en cas de dommage. Son assurance responsabilité civile devrait alors entrer en jeu et couvrir ce dommage.

En revanche, les intervenants et les experts qui agissent pour le compte de la collectivité le font sous la responsabilité de l'État. La loi sur la responsabilité de la Confédération ne s'applique pas qu'au personnel étatique mais à toute personne chargée directement par la Confédération de l'exécution d'une tâche de droit public. La demande en réparation du dommage est dirigée directement contre la Confédération ou l'organisation à laquelle la Confédération a délégué l'exécution de tâches publiques. Les réglementations cantonales sont analogues. La responsabilité de l'État n'est toutefois pas absolue: celui qui cause un dommage intentionnellement ou par négligence grave doit s'attendre à ce que l'État se retourne contre lui.

Il en va de même pour les membres de la protection civile, pour lesquels la question de la responsabilité est réglée séparément dans la loi sur la protection de la population et la protection civile. Cette réglementation spéciale doit toutefois être examinée. La situation d'assurance des sapeurs-pompiers est également à l'étude. La Coordination suisse des sapeurs-sompiers (CSSP) a lancé avec la FSSP et l'Association suisse des sapeurs-pompiers professionnels (ASSPP) un projet en ce sens. Beat Müller, secrétaire général de la CSSP, pense que les sapeurs-pompiers peuvent être assurés à plusieurs titres. Les communes, sociétés et associations disposent d'assurances responsabilité collectives, et pas seulement pour les sapeurs-pompiers. L'Alliance suisse des samaritains (ASS) a elle aussi conclu une assurance responsabilité pour ses membres qui intervient expressément de manière subsidiaire en deuxième rideau par rapport aux assurances privées.

Mais attention: la CSSP signale dans ses recommandations que les premiers répondants qui font face à un accident dans le domaine privé ne sont en règle générale pas couverts par l'assurance responsabilité de leur organisation, mais sont eux-mêmes responsables de leurs actes. La remarque vaut également pour les samaritains, les sapeurs-pompiers et les membres de la protection civile.

Pascal Aebischer

Rédacteur responsable de «Protection de la population», OFPP

Assurance contre les dommages dus aux intempéries

«Heureusement qu'on était bien assuré»

Lors d'intempéries, les bâtiments et terrains subissent bien souvent d'importants dégâts. Les particuliers qui en sont victimes peuvent espérer, au-delà de la couverture d'assurance, bénéficier d'un soutien matériel d'organisations d'utilité publique et de dons privés.



Les sinistrés mettent des semaines, voire des mois pour réparer les dommages directs causés aux bâtiments et à l'intérieur de ceux-ci. Sans parler du sentiment traumatisant qui peut perdurer chez nombre d'entre eux.



En été 2014, les autorités ont informé la population d'Altstätten (SG) par écrit sur la gestion des dommages dus aux intempéries, en leur fournissant entre autres des indications concernant la procédure d'annonce des sinistres aux assurances.

Le dimanche 9 août, peu après 17 heures, de l'eau pé-nètre soudain dans le restaurant. Clients, personnel et gérants ont tout juste le temps d'évacuer les lieux avant que des flots de boue et de gravier ne se déposent dans la salle à manger et la cuisine jusqu'à hauteur de genou et n'immergent la cave. En l'espace de quelques heures, 20 litres de pluie par mètre carré s'abattent sur la vallée saint-galloise de Weissstannen. Gazouillant d'ordinaire

La visite de l'expert en dommages de l'assurance privée mobilier de ménage et d'entreprise a déjà eu lieu le lendemain de l'événement.

paisiblement, le ruisseau Mülibach devient subitement un puissant torrent déversant boue, petit bois et roches sur plusieurs biens-fonds du hameau de Schwendi. Il a fallu attendre 22 heures pour que la route d'accès soit enfin dégagée; les sapeurs-pompiers et la protection civile sécurisent et déblaient les lieux. Pendant toute une semaine, ils seront sur la brèche pratiquement jour et nuit.

La peur persiste

Au cours des quatre mois qui suivent cet événement, les Gmür poursuivent inlassablement leurs efforts. Les intempéries ont transformé leur établissement gastronomique en un cloaque puant. Quelques jours avant Noël, néanmoins, toute trace du drame est déjà presque effacée. «Le pire, c'est la peur persistante de revivre ce cauchemar», rapporte Meinrad Gmür, qui a monté avec sa femme ce restaurant avec pisciculture et atelier de fumage pour en faire une adresse connue des gourmets. «Par chance, nous sommes aussi assurés contre les pertes de revenus.»

Le lendemain déjà, l'inspecteur de l'assurance ménage et entreprise est sur place. Quelques jours plus tard, une première avance sur les dommages et intérêts est versée afin de pouvoir déboursier le plus vite possible l'argent nécessaire aux travaux et à l'achat d'un nouvel équipement. En revanche, les restaurateurs jugent compliquée et bureaucratique la procédure appliquée par l'établissement cantonal d'assurance immobilière, auquel l'affiliation est obligatoire. D'abord, il examine toutes les factures et vire après coup les indemnisations promises. En outre, un règlement détaillé doit préalablement établir les dommages à attribuer à l'inventaire du bâtiment et donc assurés. Comme dans la plupart des autres cantons, les effets et objets mobiliers, de même que les ustensiles font partie de la propriété privée et doivent être assurés en tant que tels. Le couple de gérants pense pouvoir trouver une solution à l'amiable. A cette occasion, il a de plus particulièrement apprécié l'aide apportée par d'anciens clients et des connaissances sous forme de dons considérables en argent.

Plus de 50 aides bénévoles

Cette solidarité spontanée et généreuse a également impressionné Theresia Seyffert, qui possède et exploite le «Gnadenhof», une pension pour animaux de compagnie et de rente dans le Weissstannen. Par miracle, le personnel, les habitants et les animaux occupant cette vieille ferme et le bâtiment rural lui-même ont été largement épargnés par les coulées de boue, contrairement aux clôtures et aux enclos dans lesquels des vaches, porcs et moutons étaient gardés dans des conditions respectueuses de leur bien-être. L'assurance immobilière a réagi rapidement et efficacement, explique la propriétaire du «Gnadenhof» sur un ton élogieux. «L'infrastructure extérieure endommagée n'était toutefois pas couverte par l'assurance, ce qui a engendré un solde de frais élevé.» Se servant de son site web et de Facebook, elle a lancé un appel à collaborer aux travaux de déblaiement dans la vallée auquel plus de 50 volontaires ont donné suite en automne. «L'internet a ainsi grandement contribué à la maîtrise morale et matérielle de la catastrophe naturelle.»

Par le passé, le «Gnadenhof» à Schwendi avait déjà été la proie d'intempéries; la couverture d'assurance et d'autres mesures préventives avaient déjà été optimisées. L'expérience personnelle vécue laisse pourtant un sentiment traumatisant. «Nous n'aimerions plus être exposés au danger sans aucune protection.» C'est pourquoi une digue supplémentaire sera érigée au cours des prochains mois. A peine six mois après l'événement, les travaux de dégagement dans la vallée sont presque terminés. La préoccupation majeure concerne aujourd'hui les préjudices financiers; certains lésés ont subi des pertes se chiffrant en centaines de milliers de francs. Aussi la commune de Mels a-t-elle lancé des démarches auprès d'organisations d'utilité publique (voir encadré).

Coordination par les autorités locales

De nombreuses régions de Suisse peuvent être menacées en cas d'intempéries. Un an presque jour pour jour avant les crues du Weisstental, il avait fallu déclencher l'alarme catastrophe dans la vallée inférieure du Rhin ainsi que dans celle de l'Emme dans le canton de Berne: à la fin juillet 2014, une grande partie du centre historique d'Altstätten était inondée, des voitures emportées, des dizaines d'immeubles d'habitation et d'entreprises immergés d'eau et de boue. Quelques jours auparavant, des masses d'eau et de matériaux charriés s'étaient écoulées tel un torrent incontrôlable à travers des hameaux et des fermes des communes bernoises de Schangnau et d'Eggiwil. Dans chacune des deux régions, les dommages causés aux bâtiments agricoles et les dégâts aux cultures avoisinaient les 20 millions de francs.

Les opérations de déblaiement dans les vallées du Rhin et de l'Emme ont été coordonnées directement par les autorités locales. Ayant tiré les enseignements d'expériences antérieures, les responsables décomptent désormais les interventions par parcelle, ce qui, selon leurs dires, facilite considérablement la fourniture des prestations d'assurance aux propriétaires. De plus, les autorités louent régulièrement l'attitude accommodante des assureurs.

En ce qui concerne la réparation de l'infrastructure publique, telle que chaussées, aménagements de cours d'eau ou bâtiments administratifs, les cantons et la Confédération participent à chaque fois jusqu'à concurrence de 70 % aux frais correspondants. En fonction du type de dommage et de la situation géographique, des institutions d'utilité publique comme le Parrainage suisse pour communes de montagne apportent également leur aide sans bureaucratie.

Promesses de dons spontanées

Les intempéries ayant ravagé une partie des territoires communaux de Schangnau et d'Altstätten ont par ailleurs suscité des dons spontanés. Malgré l'absence de collectes de fonds de la Chaîne du Bonheur, plus de 2 millions de francs ont ainsi été recueillis pour l'Emmental; quant au compte de dons en faveur de la ville d'Altstätten, il a été alimenté par près de 100 000 francs. Des commissions locales sont chargées de répartir ces fonds équitablement sur les sinistrés. De l'avis de Markus Grossenbacher, préfet de l'arrondissement administratif Emmental et représentant de la commission locale chargée de la répartition des dons, une quarantaine de personnes touchées pourront être dédommagées. Sont imputées au solde des frais indemnifiables les charges dues à la réparation de bâtiments, au remplacement d'installations de chauffage ou à l'achat de nouveaux vêtements et véhicules. D'après les explications du préfet, la couverture financière des dommages causés par les éléments varie d'un canton à l'autre, de sorte que de nombreuses victimes sont pratiquement tributaires de ces contributions privées. Cependant, les personnes lésées ne

peuvent faire valoir aucun droit à une telle indemnisation. La répartition des dons est soumise à des règles uniformes fixées par la Chaîne du Bonheur: parmi les critères principaux, on compte par exemple la couverture d'assurance individuelle et les revenus. La prise en charge du montant dû au titre de la participation aux frais ou de la somme des dommages assurables est refusée. «Les dons ne doivent être accordés qu'à titre subsidiaire sans créer de fausses incitations», précise Christian Gut, collaborateur de l'Aide suisse en cas de catastrophe, gérée par Caritas et responsable, sur mandat de la Chaîne du Bonheur, du Fonds permanent «Intempéries Suisse» dont a notamment bénéficié Altstätten.

Dans la vallée du Rhin, 50 particuliers ont présenté une demande; à la fin 2015, un an et demi après l'événement, les derniers dossiers ont pu être clos. Le montant total des dons est suffisant pour donner suite à toutes les demandes; des cas de rigueur ne sont pas prévisibles. Le pire serait que certaines victimes des intempéries tombent après coup dans la détresse matérielle. Pour empêcher une telle situation, «les commissions ad hoc aspirent systématiquement à une solution acceptable pour chacun et financièrement supportable», souligne le collaborateur de Caritas. Au besoin, celui-ci cherche le dialogue avec les assurances, par exemple lorsque la gestion des dommages devrait être reconsidérée conformément aux désirs des personnes prétérîtées.

Paul Knüsel

Journaliste spécialisé indépendant

De l'aide, avec et sans droit

Les assurances immobilières obligatoires existant en Suisse ont une excellente renommée à l'échelle européenne. Pourtant, notre pays ne connaît pas une réglementation unique en matière de protection contre les risques élémentaires pour tous les propriétaires d'immeubles: 19 cantons prévoient l'obligation de s'assurer. Or, s'ils concernent les effets et objets mobiliers, de même que les ustensiles, les dégâts dus aux intempéries exigent souvent une assurance complémentaire privée.

De même, la protection des jardins, cultures ou moyens de desserte privés contre les dommages causés par les éléments est réglée différemment d'un canton à l'autre. Dans la mesure où cette assurance n'est comprise ni dans les assurances immobilières cantonales, la couverture Suisse Grêle ou les assurances privées, le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles vient en aide à des particuliers. «Les indemnités destinées à couvrir une part importante de coûts non pris en charge sont garanties par l'intermédiaire de la commune concernée», confirme Daniel Arni, gérant du Fonds suisse de secours. Celui-ci est une Fondation d'utilité publique dont le soutien en cas d'intempéries, autant que les dons, ne constitue aucun droit.

Clôture du projet POLYALERT

L'aboutissement d'un vaste chantier

En apparence, le test des sirènes 2016 ne s'est distingué en rien des éditions précédentes. Et pourtant les techniciens ont vécu cette année un moment particulier, puisque pour la première fois les sirènes de tous les cantons ont été déclenchées grâce au système d'alarme POLYALERT.

En septembre 2015, la dernière sirène télécommandée par l'ancien système SFI-Infranet a été raccordée à POLYALERT. Cette migration a marqué l'aboutissement d'un projet ambitieux: dorénavant, non seulement le déclenchement, mais aussi la gestion et la surveillance permanente des quelque 4900 sirènes fixes réparties sur le territoire suisse s'opèrent avec la même technologie.

Le 3 février 2016, les responsables de l'alarme ont pu, pour la première fois, diriger le test annuel des sirènes de manière centralisée dans tous les cantons. Les annonces automatiques des sirènes se sont affichées directement sur les écrans d'ordinateurs et ont pu être complétées par les observations faites sur place. L'analyse des résultats provenant des cantons et du système révèle que plus de 98 % des installations ont parfaitement fonctionné cette année. Les équipements d'alarme défectueux seront réparés ou remplacés dans les meilleurs délais. Ce bilan positif illustre la réussite du projet POLYALERT.

Des systèmes sécurisés

L'année 2009 a marqué le lancement d'un projet qui avait pour objectif le remplacement de l'ancien système de télécommande SFI-457 de Swisscom par le nouveau système POLYALERT. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) entendait se doter ainsi d'une alarme polyvalente et moderne. Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 25 mars 2009, le nouveau système doit être réalisé sur des réseaux fédéraux et cantonaux. La sécurité représente un objectif prioritaire: pour déclencher l'alarme, on utilise les réseaux de l'armée et le réseau radio suisse de sécurité POLYCOM. Des systèmes radio civils (FM, RDS) et des systèmes de communication (GSM) d'opérateurs de téléphonie mobile commerciale peuvent être utilisés en parallèle.

Aujourd'hui, le déclenchement des sirènes est possible même en cas de panne dans les deux centres de calcul.

Le projet POLYALERT a démarré en automne 2010, après un appel d'offres OMC. La société Atos à Zurich a développé le système global et ses composants en s'appuyant sur le cahier des charges de

l'OFPP. Cette phase de développement s'est terminée au milieu de l'année 2012.

Il s'est agi ensuite de raccorder les sirènes au nouveau système. Afin de garantir en permanence une transmission de l'alarme à la population, les deux systèmes de télécommande ont fonctionné en parallèle pendant un certain temps. Entre juillet et septembre 2012, les responsables de projet ont testé de manière intensive les processus de fonctionnement et de migration dans le canton pilote de Glaris, puis en Valais.

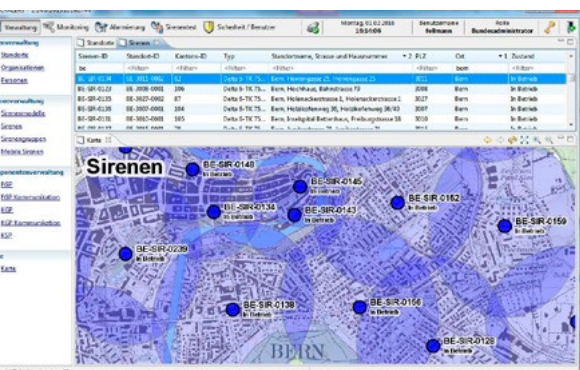
En raison d'un accord contractuel conclu avec Swisscom, il a été décidé de commencer par équiper les quelque 600 sirènes combinées, qui sont également utilisées pour l'alarme eau. Fin 2013, toutes les sirènes combinées de 17 cantons étaient intégrées au nouveau système.

Remplacement de 2500 sirènes obsolètes

Par la suite, les cantons ont progressivement entrepris la migration de leurs sirènes de l'ancien système Infranet vers le nouveau système POLYALERT. En même temps, les responsables de projet ont raccordé 600 sirènes supplémentaires qui n'étaient pas encore télécommandées. À cela s'ajoute le remplacement de 2500 sirènes obsolètes, entrepris ces dernières années parallèlement au projet. En 2015, c'est au tour de la principauté de Liechtenstein de raccorder ses 23 sirènes et à ce jour, pas moins de 4900 sirènes sont télécommandées par POLYALERT.

Durant la migration, jusqu'à 45 monteurs étaient à pied d'œuvre en même temps; dans l'ensemble, plus de 400 personnes ont participé au projet POLYALERT, qu'il s'agisse des employés de fournisseurs de toute la Suisse, des cantons et régions, des exploitants de barrage ou de la Confédération. Un projet d'une telle envergure, impliquant autant d'acteurs différents, doit être piloté en permanence. Les conditions spécifiques de chaque canton ont dû être respectées. Grâce à l'investissement sans failles des représentants cantonaux et des autres partenaires, le projet de l'OFPP a abouti comme prévu fin 2015.

Cette étape finale a été célébrée le 12 novembre 2015 à Castione, au Tessin. Quelque 90 représentants de la Confédération et des cantons ainsi que des spécialistes du domaine de l'alarme ont été conviés à la journée POLYALERT, où ils ont pu assister à des exposés particulièrement intéressants. La conférence a été inaugurée par le conseiller national tessinois Marco Romano.



Le module «Gestion des sirènes» de la nouvelle interface utilisateur, ici avec une vue de la ville de Berne.



Partout en Suisse, les sirènes fixes peuvent désormais être déclenchées par le système d'alarme POLYALERT.

Un service assuré jusqu'en 2025

Entre-temps, le projet s'est mué en un service qui devrait, selon la planification et les contrats, rester en place jusqu'en 2025. Les technologies de la communication et du secteur informatique évoluent cependant rapidement. Afin de garantir le fonctionnement de POLYALERT dans la durée ainsi que son optimisation, un programme continu de mise à jour a été lancé.

De nombreuses tâches s'annoncent déjà: les modules radio POLYCOM du système de télécommande de sirènes devront être mis à jour à cause de la migration du système radio vers la technologie IP. D'ici 2025, la technologie FM/RDS sera remplacée et ne pourra plus être utilisée pour le déclenchement des sirènes. De nouvelles exigences de la Confédération et des cantons doivent être prises en considération. La Confédération et les cantons mènent en outre des discussions en vue d'optimiser le nouveau système, notamment par une uniformisation de la commande technique et de l'entretien des sirènes.

Le déclenchement des sirènes, associé à la diffusion des consignes de comportement par la radio, reste le moyen le plus simple, le plus fiable et le plus sûr pour transmettre l'alarme à la population et pour l'informer en situation de crise. Répondant à des normes de sécurité élevées, POLYALERT constitue la clé de voûte du dispositif d'alarme suisse. L'OFPP entend poursuivre le développement du système et la réalisation de la migration ne

constitue qu'une première étape importante d'une optimisation de l'alarme à la population.

Transmettre l'alarme par téléphone portable

En collaboration avec des représentants de la police et des organes de conduite cantonaux et d'autres organisations partenaires, l'OFPP prépare l'avenir. Les technologies modernes de la communication et leur mode d'utilisation ouvrent de nouvelles perspectives dans le domaine de l'alarme. Pour compléter l'action des sirènes et les informations diffusées par la radio, l'OFPP souhaite doter l'application mobile Alertswiss d'une alerte automatique afin de disposer à l'avenir d'un système d'alarme mobile étendu, rapide et adapté à la réalité quotidienne. Grâce à sa polyvalence, POLYALERT est appelé à jouer un rôle important dans la réalisation de ces services innovants.



Appareil permettant de télécommander la sirène.

Alain Fellmann

Responsable de projet général POLYALERT, OFPP

Cours de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)

Conduite d'intervention en cas d'événements majeurs

Au mois d'octobre 2015, le cours de formation «Conduite d'intervention en cas d'événements majeurs» organisé par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a réuni des cadres des sapeurs-pompiers, de la police, du service sanitaire, de la protection civile et des services techniques. Les conclusions tirées de cette formation figureront dans un nouveau manuel.



Le cours, qui a réuni des cadres de différentes organisations partenaires venant de toute la Suisse, a donné lieu à de nombreux échanges.

Le cours de cinq jours a commencé par une introduction théorique, suivie de la partie pratique. Le premier jour, les participants ont été confrontés à des tâches de conduite concrètes dans le cadre de l'exercice «Avvio uno». Le lendemain, les expériences acquises ont été développées au cours de huit séquences d'instruction: un exercice, servant de fil rouge, a permis d'élaborer des activités de conduite concrètes et proches de la réalité.

Du mercredi au vendredi, trois exercices d'état-major ont donné l'occasion de consolider les connaissances acquises et de les appliquer. Le premier, «Notte bianca», avait pour point de départ un incendie en vieille ville de Locarno, impliquant un grand nombre de blessés. «Aeroplano» mettait en scène un événement multiple causé par le crash d'un avion et le dernier, «Ovest», mettait les chefs d'intervention face à des intempéries comparables à celles qui étaient survenues au Tessin en automne 2014 avec leur lot d'inondations, de glissements de terrain et de personnes disparues. Les activités ont pris fin vendredi après-midi et ont permis d'atteindre tous les objectifs.

Large éventail de participants

Le cours s'est déroulé pour la troisième fois et a été organisé par la CSSP, qui a pour objectifs de coordonner les

activités du service du feu entre les cantons et la principauté de Liechtenstein, d'examiner des questions d'ordre politique, organisationnel, technique et financier et de favoriser la collaboration des cantons entre eux et avec la Confédération.

Les 82 participants provenaient de 18 cantons. Sur ce nombre, 42 étaient germanophones, 31 francophones et 9 italophones. 50 participants étaient officiers des sapeurs-pompiers, 10 représentaient des services de sauvetage, 14 assumaient des fonctions dirigeantes dans des corps de police, 7 étaient des cadres de la protection civile ou d'organes de conduite civils et un participant exerçait son activité dans un service technique. Pour mener à bien cette formation, on a constitué huit classes animées par des enseignants expérimentés.

Le cours était placé sous la direction de M. Hans Peter Schmid de l'organisation de sauvetage «Schutz & Rettung Zürich», secondé par M. Toni Käslin, inspecteur des sapeurs-pompiers du canton de Nidwald, et par M. Francesco Guerini, directeur du secrétariat de la Fédération tessinoise des sapeurs-pompiers. Afin de satisfaire à la formation commune des différentes organisations, la direction du cours a bénéficié du soutien de deux responsables techniques, à savoir M. Peter Salzgeber, de la police sanitaire de Berne, et M. Athos Solcà, de la police cantonale tessinoise.

Manuel de conduite d'intervention en cas d'événements majeurs

Les expériences réalisées durant ce cours ainsi que les réactions des participants seront prises en considération dans le futur manuel de conduite d'intervention en cas d'événements majeurs, élaboré actuellement par la CSSP, en étroite collaboration avec les différents partenaires. Un tirage préliminaire devrait être mis à la disposition des participants avant la fin de l'année encore.

Les chefs de classe auront la possibilité d'examiner les nouveaux supports et veilleront ainsi à ce que le manuel en cours d'élaboration tienne réellement compte de la pratique, c'est-à-dire des expériences de l'intervention et de la formation. En outre, il s'agira de favoriser le développement des organisations de première intervention et leur collaboration, de même que la coopération avec les autres partenaires.

Changements aux niveaux de l'organisation et du personnel

Nouveau chef d'état-major à l'État-major fédéral ABCN

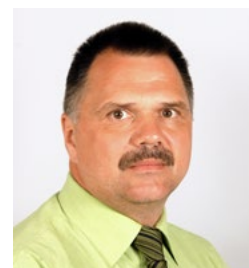
Au début de l'année, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a quelque peu modifié son organisation en procédant à différents changements de personnel. Les principales mesures de réorganisation concernent l'ancienne Division Protection civile et la Centrale nationale d'alarme (CENAL). Par ailleurs, Hans Guggisberg reprend la fonction de chef d'état-major à l'État-major fédéral ABCN.

Ces mesures de restructuration visent en premier lieu à définir plus clairement les compétences et les interlocuteurs au sein de l'OFPP, en particulier pour la collaboration avec les partenaires de la protection de la population. L'ancienne Division Protection civile a été partiellement remaniée et rebaptisée Politique de protection de la population. La Section Stratégie y a été dissoute et deux nouvelles sections la complètent désormais: État-major fédéral et planification préventive et Conception de la protection civile.

Connaisseur du système

Dans le cadre de ces adaptations, Hans Guggisberg a été nommé au poste de chef d'état-major à l'État-major fédéral ABCN (EMF ABCN). Celui-ci a pour tâche de coordonner les interventions de la Confédération en vue de la maîtrise d'événements impliquant une augmentation de la radioactivité, d'événements dommageables biologiques ou chimiques et d'événements naturels (événements ABCN) de portée nationale.

Hans Guggisberg est chargé depuis 2000 de la formation et du perfectionnement d'états-majors de conduite. Dans sa dernière fonction au sein de l'office, il était responsable des exercices organisés avec la participation des états-majors des cantons alémaniques. Ayant dirigé pendant de nombreuses années, aux plans national et international, des projets et des exercices d'état-major et coordonnés, le nouveau chef d'état-major connaît parfaitement les structures et les responsabilités dans la protection de la population de notre pays.



Hans Guggisberg, le nouveau chef d'état-major à l'État-major fédéral ABCN.

Adaptations organisationnelles à la CENAL

La Centrale nationale d'alarme a été entièrement restructurée et se compose désormais, outre les deux services d'état-major Communication en cas d'événement et Stratégie et coordination, des quatre sections suivantes: Centre d'annonce et de suivi de la situation, Intervention radioactivité, Systèmes d'intervention et Opérations.

Ateliers internationaux du Laboratoire de Spiez

Laboratoires biologiques de pointe pour les Nations Unies

L'ONU demande aux États membres de désigner des laboratoires chargés d'analyser des échantillons dans le cadre des enquêtes sur l'emploi présumé d'armes chimiques ou biologiques menées par le United Nations Secretary-General's Mechanism (UNSGM). A cet effet, le Laboratoire de Spiez a organisé en novembre 2015 un atelier international pour débattre des mesures nécessaires à la mise en place d'un réseau mondial opérationnel de laboratoires d'analyse dans le domaine des armes biologiques.

A la demande d'un membre de l'ONU, le secrétaire général de l'organisation est autorisé à ouvrir une enquête sur un usage présumé d'armes biologiques ou chimiques, comme ce fut le cas en 2013 lors de l'emploi de gaz toxiques en Syrie. Pour être pleinement agréés à leur tour, les laboratoires biologiques devraient répondre aux mêmes exigences élevées que dans le domaine des armes chimiques. C'est précisément pour combler cette lacune que le Laboratoire de Spiez a donné le coup d'envoi à une

série de conférences internationales portant sur l'assurance qualité des laboratoires.

Organisée par le Laboratoire de Spiez, rattaché à l'OFPP, en coopération avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et l'État-major de l'Armée Relations internationales (RI D), la première conférence sera suivie, en juin prochain, de deux autres ateliers, qui se dérouleront également à Spiez.

Polycom: réseau radio national de sécurité

Disponibilité opérationnelle garantie jusqu'en 2030

Après l'achèvement du réseau au plan national, il s'agit maintenant de viser le maintien de la disponibilité de POLYCOM à moyen et long terme. A cet effet, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) vient de conclure avec le fournisseur une convention-cadre valable jusqu'en 2030.

Le réseau radio national de sécurité POLYCOM permet une communication à toute épreuve entre les différentes organisations de conduite et d'intervention de la protection de la population, que ce soit au quotidien, en cas de catastrophe ou lors de situations d'urgence. La police, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires et de sauvetage, la protection civile, le corps des gardes-frontière, les différents éléments de l'armée engagés subsidiairement, de même que les exploitants d'infrastructures critiques composent les 55 000 utilisateurs du réseau actuel.

Vu son importance primordiale et sous l'angle de la protection des investissements réalisés à ce jour, ce réseau doit demeurer opérationnel et sa valeur être maintenue. Les mises à niveau requises correspondent à l'avancement technologique et aux cycles de vie usuels. Le premier réseau partiel ayant été mis en place en 2000 dans le canton du Tessin, une partie des composants de l'infrastructure sont en service depuis 10 à 15 ans. Il est par ailleurs d'ores et déjà nécessaire de moderniser rapidement certains domaines. La disponibilité des composants de l'ancienne génération ne pourra plus être garantie par le fabricant au-delà de 2018.

En outre, il faut tenir compte de la nécessité d'un renouvellement technologique: les composants TETRAPOL utilisés dans le système POLYCOM reposent sur la technique de transmission TDM (Time Division Multiplex), développée

dans les années 1990; celle-ci est en train d'être remplacée par la technologie IP (Internet Protocol), adaptée aux exigences actuelles.

Mandat du Conseil fédéral

Pour assurer la disponibilité de POLYCOM à moyen et long terme, le Conseil fédéral a chargé, le 18 décembre 2015, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de mettre en œuvre les mesures nécessaires au maintien de la valeur de POLYCOM au plan fédéral. Mandaté à son tour par le DDPS, l'OFPP a conclu le 21 décembre 2015 avec le fournisseur Atos Suisse SA une convention sur les prestations à fournir jusqu'en 2030.

Le plafond financier est fixé à 320 millions de francs au total. Cette somme comprend les investissements, les frais de fonctionnement, l'entretien et la maintenance. En procédant ainsi, l'OFPP offre à tous les partenaires concernés aux échelons fédéral et cantonal la sécurité de planification requise sur les plans financier et technologique pour une période prolongée et permet un déroulement transparent, efficace et économique des processus juridiques et administratifs. Les décisions de financement en la matière demeurent bien entendu réservées aux organes politiques compétents de la Confédération et des cantons.

Publication

Le plan d'urgence sous forme de brochure

La principale mesure visant à aider efficacement les personnes menacées consiste à les préparer à réagir de manière adéquate aux situations d'urgence. C'est pourquoi l'OFPP s'emploie à améliorer cette préparation individuelle. Il a ainsi lancé l'année dernière la plate-forme internet Alertswiss et son application pour smartphones afin d'informer au mieux la population sur les mesures à prendre en cas de catastrophe et de situation d'urgence.

L'application Alertswiss permet d'élaborer un plan d'urgence à tout moment et de le partager avec sa famille.

Le formulaire permettant l'élaboration du plan d'urgence peut être commandé en version papier à l'adresse alertswiss@babs.admin.ch.



Conférence de la protection de la population 2015

La clé du succès

Les thèmes principaux de la douzième Conférence de la protection de la population ont été les nouveaux médias et la communication entre les intervenants. Des experts renommés ont relaté leur travail et leurs expériences dans ces domaines.

Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a ouvert la Conférence annuelle de l'OFPP (CPP), tenue les 29 et 30 octobre derniers à Brugg (AG), soulignant que la clé du succès résidait dans la collaboration. La CPP 2015 a permis d'apporter une contribution importante à cet égard. Outre les exposés informatifs, une large possibilité d'échanges était proposée aux spécialistes de la protection en cas de catastrophe réunis à cette occasion.

Le premier jour, les participants ont abordé la question de la mobilité croissante de la population: en prenant pour exemple la Street Parade de Zurich, Peter Wullschleger, directeur suppléant du Service de protection et de sauvetage de la ville de Zurich, a présenté les défis complexes qui se présentent aux responsables de la sécurité lors de manifestations fleuves. Sa conclusion: une manifestation de cette envergure ne peut être mise sur pied et gérée avec succès qu'avec la collaboration de tous les partenaires de la protection de la population. Le jour d'ouverture également, Jens Schwietering, responsable des urgences de l'hôpital central de la Bundeswehr à Coblençe, a exposé le système d'évacuation d'établissements particuliers de la santé publique tel qu'il est utilisé en Allemagne.

Nouvelles possibilités en matière de transmission d'alarme

La seconde journée était consacrée pour l'essentiel à la communication avec la population. Felix Walz, cadre supérieur de la police cantonale zurichoise, a rapporté les expériences qu'il a vécues pendant l'épidémie d'Ebola au

Libéria et fait part de ses réflexions sur la communication en cas de crise et en situation d'urgence dans les sociétés multilingues. Cristina Párraga Niebla, responsable de groupe auprès du centre allemand de recherche aéronautique et aérospatiale (Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt DLR), a informé sur les nouvelles possibilités offertes par «Alert4All» en matière de transmission de l'alarme à la population. Ce projet renferme l'idée de diffuser un message d'avertissement par divers canaux afin de toucher le gros de la population. Ce système est non seulement capable d'afficher un tel message sur le téléphone portable mais permet également de le diffuser par exemple sur des écrans ou tableaux d'affichage de gares et de centres commerciaux. Les nouveaux médias tels que les réseaux sociaux, les offres en ligne et différentes applications pour smartphone peuvent également être mis à profit pour la protection de la population. En lançant Alertswiss, l'OFPP a déjà fait le premier pas dans cette direction.

Des informations complémentaires au sujet de la CPP 2015 sont disponibles sur le blog sous www.alertswiss.ch/aktuelles et sur twitter sous le marqueur de métadonnées #BSK15



Réunis dans la Campussaal à Brugg Windisch/AG, les spécialistes de la protection en cas de catastrophe ont pu suivre des exposés riches en informations et échanger leurs expériences et vues.

Publication

Dépliant concernant l'alarme-eau

Lorsque l'alarme-eau retentit, la population concernée doit immédiatement quitter la zone menacée. Un nouveau dépliant de l'OFPP vient compléter utilement l'information donnée par les autorités locales aux habitants des zones rapprochées situées en aval des grands ouvrages d'accumulation.

Cette publication s'ajoute aux aide-mémoire des cantons et communes qui renseignent en détail sur les dangers,

les voies d'évacuation et les zones d'attente. Contenant des informations générales sur l'alarme-eau en Suisse, le dépliant explique le but de ce type d'alarme, les lieux d'intervention, les signaux d'alarme et les consignes de comportement à suivre dans un tel cas.

Le dépliant peut être téléchargé sous www.bundespublikationen.admin.ch



Exercices de grande ampleur

Coordination accrue dans la planification générale

Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui une planification générale des grands exercices en Suisse présentée par la Chancellerie fédérale et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Cette planification est le fruit d'une consultation avec les départements, les cantons, l'armée et des représentants du secteur privé, l'objectif étant d'améliorer la coordination entre les exercices en termes d'organisation, de contenu et de méthodologie.

L'idée-force de cette planification est que les exercices de conduite stratégique (ECS) et les exercices du Réseau national de sécurité (ERNS) seront désormais coordonnés sur les plans de la planification et de l'exécution. Ces deux types d'exercices, qui auront pour cadre une période de quatre ans, auront des scénarios connexes. Un ECS sert à exercer dans une crise nationale les aspects relevant de la Confédération, mais aussi à analyser la collaboration interdépartementale, la coopération entre les organes administratifs, celle entre les états-majors de crise ainsi que les procédures inhérentes à la communication de crise des autorités fédérales. Un ERNS sert quant à lui à tester la gestion des crises dans le Réseau national de sécurité

(RNS) et permet à la Confédération, aux cantons et à des tiers d'analyser leurs structures et leurs processus de travail. Le 13 janvier 2016, le Conseil fédéral a décidé que, pour la période de planification 2016 à 2019, on organiserait un ECS en 2017 et un ERNS en 2019.

Cette planification permet aussi d'intégrer les exercices généraux d'urgence, les grands exercices de l'armée et des exercices intercantonaux d'une certaine ampleur. Les scénarios de l'ECS et de l'ERNS seront établis conjointement par la Confédération et les cantons. Le mandat de l'ECS sera le Conseil fédéral, alors que le mandat de l'ERNS sera la plateforme politique du RNS.

Procédure de consultation

Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse

Ces dernières années, la situation de notre pays en regard des menaces a connu de profonds changements. Telle est la conclusion du nouveau rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse. Outre une analyse détaillée du contexte sécuritaire, ce document présente la stratégie avec laquelle la Suisse entend réagir aux menaces et dangers actuels ainsi que les tâches qui incombent aux différents instruments de la politique de sécurité.

Le 11 novembre 2015, le Conseil fédéral a approuvé le projet

de nouveau rapport sur la politique de sécurité de la Suisse et ouvert une procédure de consultation. Le rapport expose les lignes directrices pour ces prochaines années. Le Conseil fédéral publie des documents de ce genre à intervalles réguliers. Le dernier remonte à l'année 2010. Une fois la procédure de consultation achevée, le rapport sera approuvé par le Conseil fédéral, vraisemblablement au printemps 2016, avant d'être soumis au Parlement.

Réseau national de sécurité

Convention administrative

La Confédération et les cantons ont décidé au printemps 2015 de maintenir les structures du Réseau national de sécurité à l'issue de la phase pilote, soit à partir du 1^{er} janvier 2016, et de conclure une convention administrative. Le

21 octobre 2015, le Conseil fédéral a approuvé la convention administrative relative au Réseau national de sécurité. Il a chargé la cheffe du DFJP et le chef du DDPS de signer ladite convention administrative avec les cantons.

Protection civile

Véhicules loués exonérés de redevance

Le Conseil fédéral a approuvé une modification d'ordonnance relative à une redevance sur le trafic poids lourds qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2016. Désormais, les véhicules utilisés par la protection civile pour certaines interventions clairement définies seront exonérés de la redevance poids lourds.

Selon l'actuelle ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, seuls les véhicules appartenant à la protection civile sont exonérés de redevance. Or il a été démontré que cette réglementation n'est pas satisfaisante puisque la protection civile n'est propriétaire que de quelques poids lourds et que selon les interventions elle doit en louer. A des fins d'égalité avec l'armée, la protection civile sera exonérée de redevances non seulement

pour les véhicules qu'elle achète, prend en leasing ou réquisitionne mais aussi pour ceux qu'elle loue. Cependant, seuls les véhicules utilisés pour les interventions suivantes seront exonérés:

- interventions en cas de catastrophe et en situation d'urgence (excepté les travaux de remise en état);
- interventions en faveur de la collectivité à l'échelon national;
- formation.

Approvisionnement économique du pays

Werner Meier nommé délégué

Le 25 novembre 2015, le Conseil fédéral a pris acte du départ de Gisèle Girgis-Musy, déléguée à l'approvisionnement économique du pays, qui prendra sa retraite à la fin de l'année. Il a nommé Werner Meier pour la remplacer à partir de janvier 2016.

Werner Meier est actuellement chef «Group Security & Business Continuity Management» chez Alpiq SA. Ingénieur électricien diplômé de l'EPFZ, il est membre depuis

2003 de l'organisation de milice de l'approvisionnement économique du pays. Il y a dirigé jusqu'en 2012 le domaine Energie pour ce qui concerne l'infrastructure d'information. Depuis 2013, il est responsable du domaine Energie et responsable de la continuité des activités pour l'approvisionnement national en biens et en services dans le domaine de l'énergie (électricité, huile minérale, gaz, bois et eau potable).

Rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments

Prévenir les ruptures de stocks

En Suisse, la sécurité de l'approvisionnement en médicaments est bonne malgré les quelques incidents observés ces dernières années. Telles sont les conclusions d'un rap-

port du Conseil fédéral dans lequel il formule plusieurs recommandations concernant le stockage, la production, l'accès au marché, la formation des prix et le remboursement.

Surveillance de la radioactivité de l'Aar et du Rhin

Nouveau réseau automatique

Le nouveau réseau automatique de surveillance de la radioactivité dans les eaux de rivière (URAnet aqua) mesure en continu le niveau de radioactivité de l'Aar et du Rhin. Ce réseau exploité par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) permet de détecter, dans un délai de 10 minutes,

toute augmentation anormale de la radioactivité dans l'eau, notamment en aval des centrales nucléaires suisses, et de générer une alarme. Ce nouveau dispositif permet de combler une lacune de la surveillance de la radioactivité dans l'environnement en Suisse.

Le canton de Soleure mise sur la présentation électronique de la situation

Le SII: un outil pour les états-majors de conduite

Aujourd'hui, une gestion d'événements efficace et axée sur les objectifs est tributaire d'une présentation électronique de la situation. Le canton de Soleure a fait œuvre de pionnier non seulement en utilisant mais aussi en optimisant le système d'information et d'intervention (SII). A ce titre, l'exercice général d'urgence (EGU) 2015 a offert la première occasion de mettre véritablement à l'épreuve ce nouvel outil.



Durant l'exercice général d'urgence 2015, l'aide à la conduite a pu avoir recours au SII.

Conçu et élaboré à l'origine par le Service sanitaire coordonné (SSC) de la Confédération pour ses propres besoins, le SII est une plate-forme informatique basée sur le web qui permet, lors d'un événement majeur générant un afflux de patients, d'avoir immédiatement une vue d'ensemble des hôpitaux disposant des ressources nécessaires en fonction des types de blessure représentés. L'acheminement des patients sera ainsi optimisé, sans compter que tous les hôpitaux raccordés au système seront informés en l'espace de quelques secondes d'une situation dommageable de grande ampleur.

Depuis peu, des états-majors de conduite cantonaux et régionaux utilisent le SII à leurs fins. Des spécialistes et responsables de conduite de la Confédération, des cantons et de tiers l'avaient auparavant adapté à leurs besoins. Dans ce contexte, Soleure a servi de canton pilote en lançant en 2014 le projet IES-SOGIS (IES est la désignation allemande de ce système), qui visait en premier lieu à vérifier la possibilité d'importer dans le SII les cartes cantonales disponibles sur le géoportail soleurois SOGIS.

Testé dans le cadre de l'EGU 15

Intitulé PERIKLES, l'exercice général d'urgence a été l'occasion pour le canton de Soleure de faire ses premiers pas

avec le SII comme instrument de gestion. Le scénario – un accident dans une centrale nucléaire avec dissémination de substances radioactives – était assimilable à une catastrophe: outre une explosion d'une conduite de gaz, un accident ferroviaire, des inondations et un incendie, l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et les deux états-majors régionaux de conduite d'Oltén et du Niederamt ont été confrontés à des barrages routiers, des at-troupements et une forte pression de la part des médias. Présent en continu sur les vidéoprojecteurs et écrans, de même que lors des rapports de situation, le SII a été expérimenté pour le suivi de la situation et la conduite d'opérations dans pratiquement tous les domaines concernés par l'exercice. Grâce à cet outil, qui offre en premier lieu un tableau de la situation globale, les intervenants ont pu obtenir rapidement un aperçu de toutes les ressources et de tous les interlocuteurs disponibles. En outre, l'intégration, à partir du SOGIS, des cartes synoptiques cantonales dans le SII a parfaitement fonctionné. Les décideurs disposaient ainsi à tout moment et en fonction des besoins de chaque échelon du même niveau de connaissances. Enthousiasmé par ce système, Ruedi Junker, responsable de la préparation, explique: «Nous pouvions à tout moment analyser la situation dans la zone sinistrée.»

Système convivial

Diego Ochsner, chef du Service de la sécurité civile et militaire du canton de Soleure et responsable général de l'intervention au sein de l'EMCC, résume comme suit son expérience: «Cet engagement du SII a permis de faire taire les critiques et nous a tous surpris en bien: les fonctions relatives à la présentation de la situation et à la conduite des opérations sont faciles à utiliser, efficaces, claires et utiles.»

L'exploitation technique du SII est assurée par la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC). Conviviale, l'utilisation du logiciel ne nécessite qu'une brève formation. Pour introduire le système au sein de l'EMCC et des états-majors de conduite régionaux, le canton de Soleure n'a dû supporter que les frais de formation. D'autres cantons ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour le SII.

Le canton de Schwyz prend des dispositions

Les enseignements de la fausse alerte

Adopter le bon comportement en cas de déclenchement des sirènes d'alarmes est décisif. Suite à une fausse alarme, les autorités compétentes du canton de Schwyz ont examiné l'ensemble de l'événement pour en exploiter les possibilités d'amélioration. Diverses mesures permettront d'optimiser les processus techniques et la population sera sensibilisée.

Une fausse alarme s'est produite lors d'un examen de routine de la disponibilité des sirènes le 7 avril 2015 dans le canton de Schwyz. Toutes les 36 sirènes d'alarme-eau des districts de March, Höfe et Einsiedeln ont été déclenchées par erreur.

Les réactions à cette fausse alarme ont montré que tout n'aurait pas fonctionné comme souhaité dans un cas réel. Non seulement les processus internes et la coopération avec les organes fédéraux peuvent être améliorées, mais de plus la population n'a pas toujours adopté le bon comportement. Les services compétents de l'administration cantonale, la police cantonale, les communes concernées, l'Office fédéral de la protection de la population et les représentants des usines électriques ont en conséquence examiné les possibilités d'optimisation du processus d'alarme et des consignes de comportement à l'intention de la population.

Diverses mesures

L'examen du problème a montré que la confusion qui a suivi ne peut pas être attribuée à une seule cause et que la synergie de plusieurs mesures doit être recherchée:

- La formation des collaborateurs de la police cantonale qui déclenchent l'alarme sera renforcée.
- Les aide-mémoire de l'alarme-eau ont été retravaillés avec les chefs d'état-major et les responsables de l'alarme des communes et des districts. Tous les ménages en zone de danger reçoivent ces documents et sont invités à les conserver dans un endroit bien visible.
- Les chefs d'état-major des communes et des districts ont été conviés à un séminaire au sujet du processus en novembre 2015 et informés des mesures décidées.
- Le risque d'une surcharge telle que celle qui a été causée par les centaines d'appels d'urgence reçus par la centrale d'intervention de la police cantonale a été désamorcé par une coopération des différents corps de police depuis mai 2015. Les polices cantonales de Schwyz, Zoug, Obwald et Nidwald se chargent réciproquement des appels d'urgence lorsque des événements importants conduisent à une surcharge des centrales d'intervention.

- Grâce à la refonte des aide-mémoire sur l'alarme eau et à des campagnes d'information ciblées, la population devrait être davantage sensibilisée au comportement à adopter le plus rapidement possible.
- Au niveau fédéral, on examine de nouveaux moyens de communiquer sur l'alarme et d'informer la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Le cas échéant, ils seront intégrés ultérieurement au dispositif d'information du canton.

Les responsables à tous les échelons s'accordent pour estimer la probabilité d'un événement nécessitant le déclenchement de l'alarme eau comme extrêmement faible. Mais dans un tel cas, il serait indispensable d'agir vite et de prendre les mesures appropriées. C'est pourquoi, lors du test annuel des sirènes, on ne se contente pas de vérifier le fonctionnement technique mais on profite également de l'occasion pour sensibiliser la population.



Le canton de Schwyz a pris des mesures avec ses partenaires afin de sensibiliser la population au comportement à adopter en cas d'alarme eau.

Près de 49 000 jours de service en 2015

Une année record pour la protection civile vaudoise

Les événements naturels, les conditions climatiques extrêmes et des rencontres internationales sont autant de facteurs à l'origine des quelque 49 000 jours de service accomplis en 2015 par la protection civile vaudoise.



Les fortes précipitations début mai 2015 ont nécessité l'intervention de 15 organisations de protection civile sur les 18 que compte le canton de Vaud.

Même si la tendance était à la hausse depuis quelques années déjà, la protection civile vaudoise a connu une année record en effectuant 48 660 jours de service. Fin 2015, elle comptait 7202 membres actifs; chaque personne astreinte a donc effectué environ sept jours de service durant l'année écoulée.

Environ 5000 jours de service ont été consacrés aux interventions d'urgence en 2015 contre 700 en 2014. Ce nombre dépasse donc pour la première fois celui des interventions en faveur de la collectivité. L'augmentation est due à différentes situations d'urgence imprévisibles.

Congères et vagues de chaleur

En février, les congères ont bloqué de nombreuses voies d'accès et la hotline de la protection civile a répondu à près de mille appels d'usagers de la route. En mars et avril, lors des négociations sur le nucléaire iranien, la protection civile a participé au dispositif de sécurité mis en place à Montreux et à Lausanne. A cette occasion, elle a, sous la direction de l'état-major PCi cantonal, accompli différentes missions comme le ravitaillement des forces d'intervention, le transport de personnes et le soutien à la police pour la régulation du trafic.

Le 25 avril, un train transportant des substances chimiques a déraillé à Daillens. La protection civile a soutenu durant cinq jours ses partenaires pour boucler la région touchée et assurer l'approvisionnement. En outre, 15 des 18 organisations régionales sont intervenues après les fortes précipitations de début mai, principalement dans le Chablais, sur la Riviera et dans le Nord vaudois. Le canton a également été touché par des vagues de chaleur en juillet et en août. La protection civile a une nouvelle fois mis en service un numéro d'urgence, a collaboré à l'approvisionnement en eau des élevages d'alpage et a effectué des visites à domicile auprès des personnes particulièrement menacées par la canicule.

Outre ces événements extraordinaires, la protection civile a effectué 7500 jours de service dans le cadre d'interventions en faveur de la collectivité. Différentes manifestations culturelles et sportives étaient au programme (Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, marathon de Lausanne). A cela s'ajoutent, dans le cadre de cours de répétition, des interventions d'intérêt public comme l'accompagnement de résidents d'EMS, la réfection d'escaliers forestiers, la réalisation de passerelles et des dons du sang.

Situation paradoxale

L'année 2015 est aussi celle du record de jours de service pour l'instruction: 24 000 jours de formation ont été effectués sous forme de cours de répétition et 870 personnes ont suivi l'instruction de base. Le canton a donc réalisé un véritable effort pour rattraper son retard. Cela contraste toutefois avec le faible taux de recrutement qui n'a comblé que 50 % des besoins. Pour finir, pas moins de 1300 personnes ont suivi des cours au centre d'instruction de Gollion pour un total de 12 500 jours de service.

Changement climatique

Prévenir plutôt que guérir

Les conséquences du changement climatique font régulièrement la une de l'actualité et l'objet de nombreuses études scientifiques. Afin de pouvoir anticiper et se préparer efficacement, le canton de Vaud a organisé une conférence sur le sujet en novembre 2015.

En matière de changement climatique, la protection de la population du canton de Vaud s'intéresse plus particulièrement aux risques encourus par la population, l'économie et le patrimoine culturel. Le Département des institutions et de la sécurité, en collaboration avec le Département du territoire et de l'environnement, a organisé le premier volet d'un cycle de conférences sur les thématiques de la protection de la population. La première édition portant sur le changement climatique a eu lieu le 5 novembre 2015 au Rolex Learning Center de l'EPFL. Peu avant la COP21 de Paris, cette journée de conférences et de tables rondes visait à établir un aperçu systématique et global des risques, à encourager les interconnexions entre les différents niveaux (local, régional et international) et à promouvoir la collaboration entre les partenaires concernés.

Tenir compte du réchauffement climatique

La conférence d'ouverture du climatologue Jean Jouzel a porté sur les risques du changement climatique aux échelons national et international. Deux tables rondes ont ensuite abordé les questions des enjeux globaux et locaux en la matière.

Andrea Burkhardt, cheffe de la Division Climat de l'Office fédéral de l'environnement, a rappelé les objectifs de la politique climatique suisse qui mise sur des mesures librement consenties des milieux économiques ainsi que sur des instruments d'économie de marché. Les analyses du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) précisent que les efforts déployés par la communauté internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne suffisent pas à empêcher entièrement le réchauffement climatique. Dès lors, le Conseil fédéral a élaboré une stratégie qui décrit les objectifs, les défis et les champs d'action dans l'adaptation au changement climatique en Suisse ainsi que les mesures des offices fédéraux concernés. Il s'agit d'élaborer des scénarios, d'identifier les opportunités et les risques et d'assurer une collaboration étroite entre la Confédération, les cantons et les communes.

Le canton de Vaud particulièrement touché

Biologiste et responsable de projet auprès de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage et de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel,



Jean Jouzel, climatologue et membre du GIEC, a ouvert la conférence à Lausanne.

Yann Vitasse est revenu sur les conséquences du changement climatique pour le canton de Vaud où le réchauffement est encore plus marqué que dans l'hémisphère Nord en général. Les glaciers reculent, la neige est moins fréquente et on constate un risque accru d'inondations et de glissements de terrain. L'impact sur les végétaux et les insectes est important: déplacement à de plus hautes altitudes de l'épicéa, meilleur épanouissement du chêne rouvre dans les températures plus élevées, reproduction plus rapide des insectes nuisibles tels que le bostryche. Ces changements sont en cours et vont s'amplifier dans les décennies à venir, il est donc indispensable de les prévoir pour pouvoir s'y adapter à temps. Cette première a lancé un cycle de conférences dont l'objectif est d'apprendre à déceler au mieux les dangers, à limiter les dommages en cas de catastrophe ou en situation d'urgence et à assurer un retour rapide à la normale.

La prochaine conférence aura lieu au 1^{er} semestre 2017.

Pour de plus amples informations:

www.vd.ch/protection-population

Exercice de l'Organisation catastrophe Fribourg (ORCAF)

Accident de chantier dans un tunnel ferroviaire

En 2015, l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF) a simulé une intervention lors d'un accident ferroviaire majeur en mettant l'accent sur la prise en charge des proches des victimes.



Au cours de l'exercice «Janus», les forces d'intervention ont été occupées toute la nuit au sauvetage et à la prise en charge des personnes accidentées.

Le scénario: durant les travaux de remplacement de la ligne de contact dans le tunnel de Vauderens, une grue tourne son bras sur l'autre voie juste avant l'arrivée d'un train Interregio Lausanne–Berne, dont plusieurs voitures sont lacérées avant de dérailler. Le bilan: de nombreux blessés et plusieurs morts. Tel était le déroulement prévu pour l'exercice d'en-

vergure «Janus» auquel se sont livrées les forces d'intervention durant la nuit du 26 au 27 mai 2015. Quelque 200 intervenants de la police cantonale, des sapeurs-pompiers, des services sanitaires (ambulances et groupe d'intervention sanitaire professionnel-GISP), du groupe d'accueil psychologique, de la protection civile et

des CFF ont œuvré toute la nuit à la sécurisation de la place sinistrée, à l'évacuation des morts et des blessés et à la gestion du flux des passagers valides. L'ORCAF réunit tous les échelons de l'organe cantonal de conduite (OCC), les organes communaux de conduite (ORCOC) de même que toutes les organisations impliquées lors d'un événement extraordinaire.

70 figurants

Les participants, y compris une septantaine de figurants, se sont ainsi exercés à gérer un tel événement sur les lieux de l'accident, en particulier le flux d'information de même que les relations avec les organes impliqués et avec les CFF. L'un des axes prioritaires de l'exercice visait à mettre à l'épreuve l'encadrement des personnes qui comptaient ou supposaient compter des proches parmi les victimes. Pour apporter à l'événement fictif une touche encore plus réaliste, les réseaux sociaux ont été utilisés, mettant les acteurs encore davantage sous pression.

Le canton de Fribourg mène une enquête

Les organes communaux de conduite au banc d'essai

La protection de la population du canton de Fribourg dispose aujourd'hui de 30 organes communaux de conduite dont elle évalue actuellement la capacité opérationnelle dans un processus en deux phases.

Conformément à la loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop), les communes fribourgeoises sont tenues de mettre en place un organe de conduite, lequel peut aussi regrouper plusieurs d'entre elles. Quant à l'organe cantonal de conduite (OCC), il a pour mandat d'assurer la formation de base et la formation continue des organes communaux de conduite (ORCOC), actuellement au nombre de 30.

Le Service cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) a défini un processus en deux phases pour apprécier la capacité d'intervention des ORCOC. La première, toujours en cours, consiste à relever l'avancement de la mise en place de ces organes sous diverses angles: ressources humaines, formation, infrastruc-

ture de conduite, travaux liés à l'inventaire des risques et aux plans d'engagement. A cet effet, les ORCOC ont reçu un questionnaire à remplir.

Exercice d'un niveau supérieur

Durant la seconde phase, le SPPAM mettra sur pied, avec la collaboration des organes communaux de conduite qui ont atteint un niveau suffisant, un exercice à partir d'un scénario fondé sur les risques reconnus par les ORCOC dans leurs catalogues des risques. Cette évaluation en deux étapes aura désormais lieu une fois par législature. Le résultat de chacune des phases sera discuté avec le chef ORCOC et le conseiller communal concerné.

Nouveau concept pour le canton d'Argovie

Création de points d'information et de postes collecteurs

Le canton d'Argovie élabore actuellement un concept d'urgence en matière d'information et d'évacuation. D'ici fin 2017, un réseau de points d'information et de postes collecteurs devrait être mis en place.

Une panne de courant de longue durée peut également toucher l'infrastructure de communication. C'est pourquoi le canton d'Argovie prépare actuellement des points d'information auprès desquels la population pourra non seulement trouver réponse à ses questions mais aussi fournir des renseignements aux autorités. Les postes collecteurs serviront quant à eux de lieux de rassemblement en cas d'évacuation.

Le concept, qui répond aux prescriptions de la Confédération, est applicable en cas d'événement local, régional ou de grande ampleur. Les travaux de planification et de mise en œuvre sont effectués en étroite collaboration avec les organes de conduite régionaux qui disposent, avec les organisations de protection civile, du matériel nécessaire à l'exploitation de ce type d'installation.

Le canton de Berne informe la zone 1

Aide-mémoire pour l'évacuation préventive

Dans la zone 1 de la centrale nucléaire de Mühleberg, le canton de Berne a profité du test des sirènes du 3 février 2016 pour distribuer à tous les ménages un aide-mémoire sur le comportement à adopter en cas d'évacuation préventive ainsi qu'un autre document destiné aux éleveurs de bétail.

L'aide-mémoire sur le comportement à adopter en cas d'évacuation fait partie du concept d'évacuation pour la zone 1 de la centrale nucléaire de Mühleberg élaboré par l'organe de conduite cantonal. Le canton de Berne répond ainsi aux prescriptions de la Confédération, qui préconise l'élaboration et la mise en œuvre de tels concepts dans la zone 1 des centrales nucléaires. L'aide-mémoire destiné aux éleveurs de bétail met à

jour quant à lui certaines données obsolètes sur le sujet. Le conseil d'Etat se prononcera probablement au printemps 2016 sur le calendrier du canton de Berne en matière de mise en œuvre des mesures de protection d'urgence dans les zones 1 et 2 des centrales nucléaires tel que le prévoit le nouveau concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire approuvé le 1^{er} juillet 2015 par le Conseil fédéral.

Changement de personnel dans le canton de Thurgovie

Hans Peter Schmid succède à Urs Alig

Hans Peter Schmid succède à Urs Alig en tant que chef de l'office de la protection de la population et de l'armée du canton de Thurgovie. Il entrera en fonction au 1^{er} juin 2016.

Hans Peter Schmid occupe actuellement le poste de chef des sapeurs-pompiers professionnels du service de protection et d'assistance de la Ville de Zurich (Schutz und Rettung Zürich) et dirige 105 collaborateurs. En tant qu'officier d'état-major, il a précédemment été responsable de la formation et du perfectionnement des sapeurs-pompiers et des services de sauvetage zurichois. Il travaille pour la Ville de Zurich depuis 2003. Hans Peter Schmid a obtenu en 1981 le brevet d'ensei-

gnement primaire du canton de Thurgovie. Il a enseigné durant 22 ans et a été entre autres président du synode scolaire du canton de Thurgovie, commandant du centre de renfort des sapeurs-pompiers de Frauenfeld et directeur de cours pour sapeurs-pompiers et policiers. Dans le domaine de la protection de la population, il dirige l'état-major régional de Frauenfeld. A l'armée, il a obtenu le grade de major. Agé de 56 ans, Hans Peter Schmid est marié et vit à Frauenfeld.

Séminaire de la plate-forme nationale «Dangers naturels» (PLANAT)

Gestion intégrée des risques

La plate-forme nationale «Dangers naturels» (PLANAT) organisera son séminaire 2016 le mercredi 13 avril au Palais des Congrès de Bienne. Le séminaire s'intéressera à la question suivante: «Gestion intégrée des risques sous l'angle des dangers naturels: où en sommes-nous?» Il traitera des facteurs de réussite, des obstacles et de pistes de réflexion issues de la pratique.

La gestion intégrée des risques pour les dangers naturels et une réflexion axée sur les risques commencent à faire leurs preuves dans la pratique. Cependant, leur application soulève des questions et des doutes. Le séminaire plate-forme PLANAT explorera ces interrogations et présentera des approches qui se sont avérées efficaces dans la pratique. Les langues du séminaire seront le français et l'allemand.

Assemblée générale de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC)

La protection civile au zoo

La division Sauvetage/Protection civile de Bâle-Ville s'est vu confier l'organisation de la 9^e assemblée générale ordinaire de la Fédération suisse de la protection civile (FSPC). Cette assemblée se tiendra le vendredi 22 avril à l'Hôtel de Ville de Bâle et débutera à 10 h par une allocution du

président de la FSPC Walter Müller. Après la partie officielle, les organisateurs ont prévu une activité originale: le repas de midi sera pris à la Guilde du safran («Safran-Zunft») et suivi d'une visite guidée du zoo de Bâle l'après-midi jusqu'à 16 h.

Changement climatique: réduire les risques

Réseau pour les services climatologiques

Inclure l'aspect climatique dans les décisions, oui: mais comment? Les services climatologiques du National Centre for Climate Services (NCCS) aident les autorités, le monde politique, l'économie et la société en général à identifier les risques et les possibilités liés au climat, en vue de réduire les

premiers, tirer profit des secondes, et optimiser les coûts. Les données de base préparées par le NCCS et les divers organes spécialisés représentent une aide précieuse pour décider des voies à suivre face au changement climatique. *Plus d'informations sous www.nccs.ch*

Changement climatique: évaluer l'évolution des dangers naturels

Evaluation des dangers naturels

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a utilisé une nouvelle méthode pour représenter l'évolution des processus des dangers naturels sous l'angle du changement climatique. Il est désormais possible d'évaluer pour une région donnée et les décennies à venir la modification des dangers tels que les chutes de pierres et les glisse-

ments de terrain. Ainsi, les cantons et l'OFEV peuvent mieux apprécier les dangers et planifier avec plus de précision les mesures de prévention appropriées.

Plus d'informations sous www.bafu.admin.ch (communiqué aux médias du 5 octobre 2015)

IMPRESSUM

Protection de la population 24 / mars 2019 (neuvième année)

La revue *Protection de la population* est disponible gratuitement en Suisse, en allemand, français et italien.

Editeur: Office fédéral de la protection de la population OFPP

Coordination et rédaction: P. Aebischer

Equipe de rédaction: A. Bucher, Ch. Fuchs, D. Häfliger, M. Haller, K. Münger, N. Wenger

Traductions et révisions rédactionnelles: Services linguistiques OFPP

Contact: Office fédéral de la protection de la population OFPP, Information, Monbijoustr. 51A, CH-3003 Berne, téléphone: +41 58 462 51 85, e-mail: info@babs.admin.ch

Photos: P. 1, 7 et 15 Keystone, p. 11 Marcin Sadlowski / Fotalia, p. 17 et 18 KFS SG,

Mise en page: Centre des médias électroniques ZEM, Berne

Reproduction: les droits d'auteur sont réservés pour tous les textes et images publiés dans la revue *Protection de la population*. Toute reproduction est soumise à l'approbation de la rédaction.

Tirage: allemand: 8100 exemplaires, français: 3100 exemplaires, italien: 800 exemplaires

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est l'éditeur de la revue «Protection de la population». Cette revue n'est cependant pas une publication officielle au sens strict, mais plutôt une plate-forme. En effet, les articles ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de l'OFPP.

Protection de la population et assurances

Le regard de V. L'Épée

Vincent L'Épée dessine pour les quotidiens romands «L'Express», «L'Impartial» et «Le Journal du Jura». Ses dessins paraissent également dans la revue bimestrielle «Edito+Klartext» et, occasionnellement, dans l'hebdomadaire «Courrier international». Il vit à Neuchâtel.



Prochaine édition
N° 25, juillet 2016

Dossier

Assistance aux personnes en quête de protection

Votre avis compte!

C'est avec plaisir que nous attendons vos réactions et suggestions pour les prochains numéros!

info@babs.admin.ch

Commandes

La revue de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP paraît trois fois par an en allemand, français et italien.

La revue peut être commandée au numéro ou par abonnement à l'adresse suivante:

www.protpop.ch ou info@babs.admin.ch



«La Centrale nationale d’alarme peut aussi se comparer à une sorte d’assurance.»

Gerald Scharding, chef de la Centrale nationale d’alarme, une division de l’Office fédéral de la protection de la population

Page 3

«La situation du Tessin est unique en Suisse.»

Norman Gobbi, président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers

Page 4

«Les partenaires de la protection de la population et les assureurs ont plus en commun qu’il n’y paraît de prime abord.»

Matthias Holenstein, directeur de la Fondation Dialogue Risque

Page 7